BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

68ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 4012 du Vendredi 23 Octobre 2020 - 68e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

COVID-19

Enquête séro-épidémiologique sur toute l'étendue du territoire

(P.3)

VATICAN

Le cardinal Fridolin Ambongo nommé membre du gouvernement du Pape

L'arche-vêque de Kinshasa

(P.9)

JOURNÉE MONDIALE DE LA STATISTIQUE

Réussir le recensement physique avec des agents recenseurs fiables

(P.6)

Coup d'oeil en biais

Début de dégradation de la route inachevée Makazou-Mairie

Mfilou

Editorial

Le CHU, un vaudeville !

Deloitte.

Formation ouverte

«Gestion du temps et des priorités»

Jour 1: Prendre du recul sur son organisation professionnelle quotidienne
Jour 2: Améliorer son efficacité professionnelle

BZV: 05 & 06 Novembre 2020
PNR: 12 & 13 Novembre 2020

Information au

Tél: 05 553 85 34
cgcontact@deloitte.com
www.linkedin.com/in./deloitte

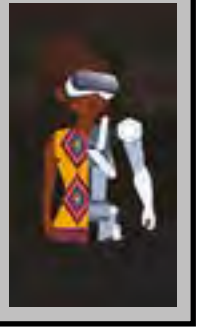

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°008/ECG/DG/2020

POUR LA FOURNITURE & LA POSE DE DEUX ENSEIGNES LUMINEUSES DESTINEES A SON SIEGE

La Direction Générale de Ecobank Congo lance un appel d'offres pour la fourniture et la pose de deux enseignes lumineuses.

- Le dossier d'appel d'offres ou de candidature est à retirer à son siège social sis au 3è étage de l'immeuble de l'Arc centre-ville Brazzaville et à Pointe-Noire au secretariat du Directeur Général Adjoint de l'agence Ecobank Atlantic Palace moyennant paiement de cent mille (100 000) francs CFA en espèces, non remboursable.

- Les offres signées et cachetées devront être déposées aux mêmes adresses au plus tard le 26/10/2020 à 16heures00 GMT.

Fait à Brazzaville, le 3/10/2020

La Direction Générale

Maître Brice Gervais MOULOUNDOU
Notaire titulaire d'un Office sis à Brazzaville, 1724 Ter, rue Albert MAMPIRI,
Quartier Batignolles, Arrondissement IV Moungali / Tél.: 05 548-65-12/06 654-48-05
E-mail: mouloundou.notaire@gmail.com / REPUBLIQUE DU CONGO

PRESTIG FINANCE CONGO EN ABREGE «P.E.C.»
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
Au Capital de 75.000.000 F. CFA / Siège Social: Brazzaville, 04, rue Mbakas, Arrondissement III Poto-Poto / RCCM CG/BZV/17 B 7159

AVIS DE MODIFICATION

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société PRESTIG FINANCE CONGO, en sigle «P.F.C.», reçu par Maître Brice Gervais MOULOUNDOU, en date à Brazzaville du 19 Octobre 2020, dûment enregistré aux Domaines et Timbres de la recette de Talangaï, sous le Folio 165/2, no 0417, l'Associé Unique et Gérant a décidé de l'augmentation du capital social d'UN MILLION (1.000.000) Francs CFA à SOIXANTE-QUINZE MILLIONS (75.000.000) Francs CFA par la création de parts nouvelles de valeur nominale de DIX MILLE (10.000) Francs CFA chacune.
Compte tenu de l'importance des changements apportés au cours de cette Assemblée Générale Extraordinaire, Monsieur ADESHOKAN YISU ABIODOU, Associé unique et Gérant, a décidé de la refonte complète des Statuts en conséquence.
Les actes et pièces relatifs au présent Avis ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le numéro 20 DA 264 du 20/10/ 2020, conformément à la Loi, puis mention modificative a été prise au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous les références M2/20-416.

Pour avis et mention,
Maître Brice Gervais MOULOUNDOU, le Notaire.

COMMUNIQUÉ NÉCROLOGIQUE

Les enfants KIMBEMBE ont le regret d'annoncer le décès de leur Père KIMBEMBE Etienne, Kopa pour les intimes, Cadre de la CNSS à la retraite, ancien footballeur, entraineur et dirigeant sportif, survenu le vendredi 18 septembre 2020 à Lille en France, des suites d'une maladie.

Le deuil se tient au N°115 de la rue Kimpandzou (Moungali), réf. Madoukou, arrêt Jeanne Vialle, derrière le Commissariat de Police de l'Arrondissement 4 (CPA 4).

La dépouille mortelle sera rapatriée à Brazzaville le dimanche 04 octobre 2020 et sera conduite à la morgue. L'inhumation interviendra le mardi 06 octobre 2020.

Le programme des obsèques vous sera communiqué ultérieurement.

SYNERGY AUDIT & CONSEIL
Allons plus loin, plus haut
Société d'Expertise Comptable, d'Audit et de Conseil BP : 5238 TEL : 06 667 56 59 / 06 477 18 78

HERSEAL S.A.R.L.U.

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1.000.000.000 Francs CFA
Siege social: quartier Tchibati, Arrondissement 4 Loandjili, B.P.: 259, Pointe-Noire, République du Congo
RCCM n° CG/PNR/18 B 350

CHANGEMENT DE GERANT ET TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes d'un Procès-Verbal en date du 17 juillet 2020, l'Associé Unique Gérant de la société HERSEAL S.A.R.L.U a pris les décisions suivantes:

1- Démission de l'Associé Unique de son poste de Gérant;
2- Nomination de Monsieur M. NZIHOU Joseph, en qualité de Gérant, en remplacement de Monsieur MOUKALA Gaston, Gérant démissionnaire;
3- Transfert du siège social de la société HERSEAL S.A.R.L.U dans un autre endroit de la ville de Pointe-Noire.

Ancien siège: quartier Tchibati, Arrondissement n°4 Loandjili, Pointe-Noire.
Nouveau siège: 02 rue Tchino, Zone Industrielle (vers la foire), Pointe-Noire.
Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro 20 DA 398 du 03 août 2020.

Modification du RCCM de Pointe-Noire en date du 3/08/2020.

Pour avis.

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire à Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P.: 14771 ; Tél.: (00242) 81.18.93; 06.664.83.17; 05.522.06.60 / NIU: P2005110002540126
E-mail: moussoundajeama@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

MAMB SERVICES
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Capital: Trente Millions (30.000.000) Francs CFA
Siège: sis 150, Avenue Charles De Gaulle, Centre-ville Brazzaville
RCCM CG-BZV-13-B4538

CESSION DES PARTS SOCIALES
EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL ET MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire de la Société dénommée «MAMB SERVICES», monsieur MAMBEKE Sybel Arnaud a été reçu par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 6 octobre 2020 dûment enregistrée à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de La Plaine en date du 8 octobre 2020, sous Folio 183/7, n°3358, il a été procédé: à l'extension de l'objet social; au transfert du siège social; à la Cession des parts sociales détenues par un associé; à l'augmentation du capital social, il ressort de cette assemblée les résolutions suivantes:

L'assemblée régulièrement constituée a décidé d'ajouter les activités suivantes: Agriculture, Aviculture, Pisciculture. La société aura désormais pour objet social: Génie civil, Import-export, Construction, Bâtiments, Travaux en on shore et en off-shore, télécommunication, Agriculture aviculture et pisciculture.

Initialement, la société avait son siège social à: Case 1770, quartier Sic Makélékélé. Désormais, le siège social est transféré au numéro 150, Avenue Charles DE GAULLE, Centre-ville.

Monsieur MAMBEKE CADONNE FRANDOPHI cède Dix (10) parts, ce qui représente dix pour cent (10%), correspondant à une somme de Cent Mille (100.000) F. CFA, au profit de Madame MAMBEKE Alix De Sybelle, représentée par monsieur MAMBEKE Sybel Arnaud, ici présent et qui accepte. Les associés ont, en outre, décidé d'augmenter le capital social, ils l'ont porté à trente millions (30.000.000) F. CFA .

Dépôt de deux expéditions du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 8 octobre 2020, conformément à la loi.

Pour insertion,

Maître Jean-Marie MOUSSOUNDA

COVID-19

Une enquête séro-épidémiologique lancée sur toute l'étendue du territoire

Ministre de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo a procédé le mardi 20 octobre dernier, au lancement de l'enquête nationale séro-épidémiologique sur l'infection par le coronavirus au Congo. La cérémonie s'est déroulée à la préfecture de Brazzaville, en présence de Pierre Cébert Onangha Ibocko, préfet du département; Lucien Manga, représentant de l'OMS au Congo.

Pendant le lancement.

Il y a près de huit mois déjà que le pays a enregistré son premier cas de COVID-19. En dépit du fait que l'infection a gagné les 12 départements et causé la mort de 92 Congolais, *«on peut toutefois avoir un sentiment de fierté et de satisfaction pour les résultats probants obtenus depuis le début de la riposte»*, s'est réjoui Jacqueline Lydia Mikolo.

Pour la ministre, le Congo a réussi à inverser la courbe épidémiologique de la maladie à COVID-19 grâce aux mesures mises en place. Sur 5118 cas confirmés recensés depuis le 14 mars, la coordination technique de la riposte comptabilisait 400 cas actifs au 15 octobre 2020. *«Nous sommes conscients que la bataille n'est pas encore gagnée au regard de la situation dans plusieurs pays amis et que nous devrions maintenir les efforts de communication, de prévention, de dépistage et de prise en charge des cas»*.

Le nouveau coronavirus SRAS-COV-2 se transmet principalement par des gouttelettes respiratoires et par contact étroit. *«En tant que nouveau virus, il n'existe pas d'immunité préexistante contre lui»*, a indiqué Jacqueline Lydia Mikolo.

Dans la majorité des cas, la maladie évolue de façon bénigne, avec des troubles respiratoires légers et graves et accompagnée d'autres symptômes tels que la fièvre, la toux et l'essoufflement. Consciente du fait qu'au Congo plus de 90% de cas de la COVID-19 ne présentent pas les signes de la maladie, *«il est donc important d'identifier les personnes infectées et de déterminer le statut immunitaire des individus afin de réduire le risque de propagation du virus et de protéger les groupes à risque»*.

Jacqueline Lydia Mikolo se faisant dépister

D'où l'intérêt de l'enquête séro-épidémiologique qui va se dérouler dans les 12 départements du pays, du 26 octobre au 30 novembre prochains. Toutes les tranches d'âges seront concernées dans cette étude, pour un total d'au-moins 800 ménages dans 50 zones de dénombrement issues du recensement général de la population et de l'habitat de 2007.

Il s'agit de 288 ménages à Brazzaville, 192 à Pointe-Noire, 32 ménages au Niari, les Plateaux et la Likouala et 34, dans la Bouenza, le Kouilou, le Pool, la Lékoumou, la Sangha et les deux Cuvettes. *«Ces résultats permettront de guider notre action et éclairer de plus belle les décisions de santé publique dans notre pays»*, a précisé la ministre.

Elle a par ailleurs sollicité l'adhésion des ménages qui seront sélectionnés pour la collecte des échantillons qui seront soumis au test de la COVID-19. *«J'exhorte les directeurs départementaux des soins et services et leurs médecins-chefs de districts à bien sensibiliser la population pour que cette étude connaisse une réussite totale»*.

Dans son exposé, le Dr Gilbert Ndziessi a expliqué que les statistiques sur la maladie cachent beaucoup de disparités du fait que les tests ont été en majorité réalisés à Brazzaville et Pointe-Noire. *«Nous n'avons pas beaucoup dépisté dans les autres départements»*, a-t-il reconnu.

Il a fait savoir que les tests de diagnostic rapide sont très performants pour évaluer les populations si elles ont été en contact avec la pandémie. D'où la question de l'immunité.

Pour le représentant de l'OMS, *«le Congo est l'un des rares pays qui ont mis en place toutes les mesures préconisées pour pouvoir atténuer les effets de la maladie. Cela a apporté des fruits bien qu'on continue à observer des cas. Nous avons aussi assisté à une décroissance qui est certes généralisée un peu partout en Afrique, mais remarquée au Congo. Tous nos encouragements et nos félicitations»*, a dit Lucien Manga.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Le CHU, un vaudeville !

Il y a littéralement du vaudeville dans ce qui se passe de jour en jour au CHU. Notre plus grand hôpital est présenté comme le miroir de ce que nous pouvons faire de mieux au service de la santé au Congo depuis Brazzaville. Malheureusement il est aussi, résolument, le condensé de nos médiocrités les plus absurdes. Ou peut-être la préfiguration du Congo qui sera.

Musèlements, insultes, décisions prises un lundi et contredites le mardi, personnel pérorant au nom d'un meilleur service mais donnant l'impression de vouloir n'en faire qu'à sa tête. Et autorités absolument impuissantes devant les vociférations des fort-en-gueule et les brouhahas menaçants, tantôt flattant notre égo, tantôt nous appelant à de la xénophobie de bas-étage, comme si nous serions mieux entre nous !

Il faut une congolisation des postes d'encadrement au CHU-B, criaient quelques syndicats il y a peu. Il faut démettre la ministre de la Santé, son Directeur départemental, ses collaborateurs et, surtout, les experts canadiens auxquels nous lient des contrats, disent-ils, faramineux ! Qui nous coûtent cher.

Le fil est gros, mais il présente l'avantage de désigner les autres comme seuls coupables des malheurs qui, chaque semaine, nous font enterrer jusqu'à plus de 150 morts par semaine (hors Covid-19 !). Tout se passe comme si personnel et encadrement du CHU voulaient nous obliger à chausser des lunettes de myopes, de la congolité rassurante par le seul fait, pour ne pas rechercher et trouver les raisons véritables de la maladie dont souffre véritablement notre hôpital.

Tout se passe comme s'il suffisait de les laisser faire, jongler avec les budgets, faire joujou avec des technologies les plus coûteuses sans bien s'en servir, tolérer des agents absents 11 mois sur 12 dans les services mais présents à chacune des fois que le Trésor ouvre ses guichets, entretenant sans en donner l'air, les mafias du médicament qui prolifèrent en bas des salles, ou à la Banque du sang ! Ainsi donc, nous ne savons pas si le président de l'Intersyndicale, auteur supposé d'insultes contre l'autorité, usage de faux et comportement inapproprié, est bien licencié par la direction. Ou si la commission des litiges a bien invalidé la sanction annoncée au motif qu'il y a eu entorse au Code du travail. Dedans ou dehors? La loi ou la morale?

C'est comme si on voulait continuer à jouer avec nos santés et nous prendre à témoin. Ou en otage. Tant que nous sommes au centre d'un jeu qui nous dépasse, inutile de dire que tous ces millions dénoncés, reçus, dépensés, gaspillés n'ont pas servi la cause de la santé. Et d'un autre côté, il ne suffira pas d'annoncer qu'on veut mieux gérer. Tant que cela ne rejaillira pas dans le ressenti général du Congolais, nous nous contenterons de compter les points. Sauf qu'on ne pourra pas écrire, comme à la fin d'un bon match ou d'un duel âpre : *«Direction Vs Syndicats : 2 partout, la balle à terre»*. D'ici à la semaine prochaine ou à la fin souhaitée du bras de fer qui nous est offert en spectacle, il y aura de nombreux morts. Nous, pas eux.

Albert S. MIANZOUKOUTA

TRANSPORT MARITIME

Le Congo réaffirme son engagement dans l'ODD 14

Afin d'apporter sa part dans la construction d'une planète durable, le Congo entend renforcer l'arrimage de son transport maritime au 14e Objectif du développement durable (ODD) axé sur l'exploitation responsable et durable des ressources maritimes et des espaces marins.

Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas.

Une vue des participants.

Ce vœu a été émis le 19 octobre dernier à Pointe-Noire dans le cadre de la célébration en différé de la journée mondiale de la mer. Une cérémonie patronnée par la ministre du Plan, de la statistique, de l'intégration régionale, des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas.

À l'échelle planétaire, la journée se déroule le dernier samedi du mois de septembre selon les orientations de l'Organisation maritime internationale (OMI). Cette année, l'événement a été placé le 24 septembre sous le thème *«Des transports maritimes durables au service d'une planète durable»*. L'occasion pour l'OMI de rappeler le contexte actuel d'évolution du secteur du transport maritime mondial. Si les quelque 2 millions de personnes travaillant dans des navires à travers la planète ont pu accomplir leur devoir (assurer le commerce international) malgré la pandémie de coronavirus, ils sont encore des centaines de milliers (matelots, hommes de pont, timoniers, etc.) encore retenus depuis plus de six mois dans leurs embarcations du fait du virus. Un défi énorme pour l'OMI !

Et ce n'est pas tout. Déversement des eaux de ballast, surpêche, pollutions de toutes sortes, attaques de pirates, … Du fond à la surface de nos mers, c'est peu dire que le péril est devenu en ce 21ème siècle le meilleur allié de la navigation maritime mondiale. Des fléaux qui n'épargnent pas les 170 kilomètres du littoral congolais, comme l'ont révélé les trois panels développés par des experts congolais (civils et militaires). La centaine de participants composés de cadres, experts, autorités militaires et civiles a ainsi eu droit à des exposés sur le panel 1 sur *«Le transport des cargaisons par mer»*, trois sur *«l'Application du droit de la mer en République du Congo et l'action de l'État en mer»* et quatre sur la *«Protection du milieu marin et développement durable en République du Congo»*.

Un véritable diagnostic qui a débouché sur une série de recommandations contenues dans le communiqué final. Et la plus grande recommandation aura été la vulgarisation de la convention de 1982 sur le droit de la mer et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Ce qui devrait permettre au gouvernement congolais de *«mettre en place un cadre juridique en conformité avec les normes internationales et faire de l'ODD 14 une priorité de l'administration maritime congolaise afin d'intégrer les normes de qualité et du développement durable»*, selon les mots de la ministre Ebouka-Babackas.

John NDINGA-NGOMA

FINANCES PUBLIQUES

«Nous n'avons pas une mission de coercition», affirme Joseph Mana Fouafoua

Le président de l'Assemblée nationale Isidore Mvouba, a reçu en audience le mercredi 21 octobre dernier les membres de la Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques, conduits par son président, Joseph Mana Fouafoua.

La Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques est un organe de contrôle chargé d'examiner la manière *«dont les finances publiques sont gérées, conformément aux textes en vigueur»,* a expliqué Joseph Mana Fouafoua.

Créée par la volonté du chef de l'Etat sur la base d'une directive de la CEMAC qui insiste sur la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques, la Commission est aussi l'émanation du Parlement au travers la Commission économie et finances du Sénat, en partenariat avec l'Itié qui s'occupe des industries extractives. *«Pour que certaines faiblesses constatées dans la gestion des finances publiques et qui ne sont pas propres au Congo, soient corrigées»,* a précisé le président de la Commission.

Joseph Mana Fouafoua.

Il a insisté sur le fait que son organe a été créé par une loi et non par un décret. *«C'est une structure qui se veut indépendante. Elle n'est pas rattachée à un ministère donné. Nous sommes totalement indépendants et nous travaillons avec les ressources mises à notre disposition par l'Etat, mais également des dons que nous pourrions négocier dans le cadre de nos contacts avec la communauté financière internationale»,* a indiqué Joseph Mana Fouafoua.

Et d'expliquer le fonctionnement de son organe. «Il s'agit pour nous, de regarder depuis le sommet (Budget de l'Etat, Ndlr) jusqu'à la base, comment l'argent public est manipulé. L'argent est un bien commun de notre nation. Et nous avons confié la gestion à certains compatriotes qui en n'ont la compétence, mais il faudrait que cette ressource financière qui devient rare soit gérée, conformément aux textes. Si ça ne l'est pas, nous le signalons à travers le rapport annuel que nous adressons au président de la République, au président du Sénat, de l'Assemblée nationale, au premier ministre, aux ministres de la Justice et des Finances. Nous n'avons pas une mission de coercition. Nous disons là, ça ne va pas et là, ça va. Et bien entendu, nous recommandons la bonne manière de faire pour regarder comment corriger», a souligné le président de la Commission.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ELECTION DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Les magistrats désignés sont connus

Les mandats des magistrats des Tribunaux d'Instance, des Tribunaux de Grande Instance et assimilés, Cours d'Appel ayant siégé au Conseil supérieur de la magistrature pendant six années consécutives étant arrivés à totale expiration, il a été procédé samedi 17 octobre à l'élection de nouveaux membres. Au siège de chacune des cinq Cours d'Appel, par voie d'élection au suffrage universel direct et à bulletin secret sous la surveillance et le contrôle de la Cour suprême. Les représentants de chacune de ces catégories de juridiction au Conseil supérieur de la magistrature ont été choisis. A Brazzaville le bureau de vote a été supervisé par le premier président de la Cour suprême, Henri Bouka. Il a publié lundi 19 octobre 2020 les résultats des opérations de vote:

Henri Bouka.

Pour les Tribunaux d'Instance: inscrits : 46, votants: 42.
Ont été désignés :
-Ayessa Vendze Edlin Jubelor: 25 voix ;
-Itoua Okombi Okouala Shaleur: 15 voix.

Pour les Tribunaux de Grande Instance du travail, du commerce et administratifs: inscrits: 500, votants: 396
Ont été désignés :
-Tendi Fango Reno Weber Von Epsier: 167 voix;
-Ekoundzola Christian Régis: 139 voix.

Pour les Cours d'Appel: inscrits: 102, votants: 78
Ont été désignés:
-Moulongo Jean Marie: 43 voix
-Ganzino Ngounga Cyprien: 37 voix.

Après la publication de ces résultats, le premier président de la Cour suprême a indiqué que conformément à la loi, les magistrats ainsi désignés seront nommés membres du Conseil supérieur de la magistrature par décret du Président de la République.

Les magistrats dont les mandats sont arrivés à totale expiration sont: Praxéde Aurélie Flore Wassi, Denis Samba (Tribunaux d'instance), Alain Michel Opo, Narcisse Didier Iwandza (Tribunaux de Grande Instance et assimilés) Antoine Michaëls César Pambou, Théodore Mbitsi (Cours d'appel).

Pascal Azad DOKO

MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE

N°008/2020/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/ BCHPF-PN.CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	10561 du 28/07/2020	Plle(s) : 06	Bloc : 138	Section : T	Superficie : 219,81m²	MAWATA	01	KOUMA Dramane
2	9298 du 03/05/2018	Plle(s) 09 et 10	Bloc : 03 Bis	Section : CG	Superficie : 1000,00m²	KOUFOLI(Famille KONDI TCHITALI)	05	NGOT Fernand Ulrich
3	10318du 22/01/2020	Plle(s) 12 Bis	Bloc : 71	Section : AB	Superficie : 341,77m²	FAUBOURG	05	TSOUMOU Rachelly Wilfried Modeste
4	10443 du 02/06/2020	Plle(s) 03 bis	Bloc : 26	Section : AB	Superficie : 429,55m²	SONGOLO	05	SARLABOUT née MOSSIMBI Claire Valentina
5	9324 du 27/09/2020	Plle((s) 02	Bloc : 09	Section : AN	Superficie :396,00m²	NKOUIKOU	04	NTSOUMOU MADZOU Paulvic Chancel
6	10522 du 14 /07/2019	Plle(s) 04	Bloc : 453	Section : AX Suite	Superficie : 500,00m²	LOUSSALA	05	MATSOUNGA FOUTOU Laeticia
7	10427 du 18/05/2020	Plle (s)06	Bloc : 72	Section : ABW1	Superficie : 500,00m²	MONGO MPOUKOU	05	MATALA BADIENGUISSA Honorine
8	9996 du 19/07/2019	Plle (s)04 bis	Bloc : 281	Section : ACL1	Superficie : 250,00m²	VINDOULOU	05	TCHITEMBO née KOUNKOU Olga Eulalie Marie Laure
9	9108 du 07/03/2018	Plle (s) 09	Bloc : 93	Section : AI	Superficie : 400,00m²	MAKAYABOU	05	MANVOURI Luc
10	10405 du 10/03/2020	Plle(s) 01	Bloc : 115	Section : AN	Superficie : 400,00m²	TCHINIAMBI 2	04	ETA ABOUOBI Stella Cécilia
11	10541du 21/07/2020	Plle(s) /	Bloc : /	Section : /	Superficie :1239,68m²	LOANGO	LOANGO	TCHICAYA Jean Christophe
12	10567 du 29/07/2020	Plle(s) 07 et 08	Bloc : 685	Section : AX Suite	Superficie : 1000,00m²	LOUSSALA (Falmille LOUSSALA)	03	MBAMA née MAYIMA Virginie Nadège
13	10469 du 19/06/2020	Plle (s) 10	Bloc : 19	Section : AK	Superficie : 400,00m²	NKOUIKOU	05	ITOUA Frédéric
14	10467 du 18/06/2020	Plle (s) 12	Bloc : 24	Section : AG	Superficie : 500,00m²	TCHIALI	05	L'ASSOCIATION « LES TEMOINS DE JEHOVAH »
15	10598 du 10/08/2020	Plle (s) 04	Bloc : 60	Section : AI	Superficie : 432,00m²	MAKAYABOU	05	TCHIKAYA MAKOSSO François Richard
16	10237 du 10/12/2019	Plle(s) 09 et 11	Bloc : 139	Section : U	Superficie : 300,00m²	FOUCKS(16 rue Moulenda)	03	Aloys MOUDILENO – MASSENGO
17	10377 du 25 /02/2020	Plle(s) 10	Bloc : 23	Section : AE	Superficie : 500.00m²	SIAFOUMOU (Arrêt Manguier)	05	DIAMESSO Prefina cALICE
18	10187 du 28/10/2019	Plle (s) 07 Bis	Bloc : 352	Section : ACL1	Superficie : 250,00m²	NGOUAMBOUSSI	05	AMBANGUI Gildas Freddy
19	10582 du 03/08/2020	Plle (s) 12	Bloc : 221	Section : CG	Superficie : 500.00m²	KOUFOLI(Famille TCHINIOKA Koufoli)	05	BAPOUKO Igor Damien
20	9687 du 08/01/2019	Plle (s) 06,07,08,09 et 10	Bloc : 352	Section : ACL1	Superficie : 2250.00m²	NGOUAMBOUSSI	05	KIBELOLO Clotilde
21	10680 du 03/09/2020	Plle (s) 05	Bloc : 151	Section : AI	Superficie : 360.00m²	NTANDOU SOUKOU (Makayabou)	05	NDOUMBA MEH Stella Ledie
22	9133 du 15/03/2018	Plle (s) 07	Bloc : 63	Section : AE	Superficie : 500.00m²	SIAFOUMOU	05	TCHISSAMBO Alexandre wilfrid
23	6856 du 17/09/2015	Plle (s) /	Bloc : 02	Section : AQ	Superficie : 330.75m²	TCHINIAMBI (Thibati)	04	MAVOUNGOU Alexandre Serge
24	10589 du 05/08/2020	Plle (s)12	Bloc : 166	Section : CG	Superficie : 750.00m²	KOUFOLI(Famille TCHINIOKA Koufoli)	05	MAKANGA Ornellia Nice Delta
25	10626 du 18/08/2020	Plle (s) 04	Bloc : 83	Section : BZ	Superficie : 500,00m²	TCHIBALA	05	FOUTI Paul Aristide
26	6611 du 15/07/2015	Plle(s) Terrain Rural	Bloc : /	Section : /	Superficie : 1000.00m²	DIOSSO	LOANGO	BOUITY PIKAL Eric Thibaut
27	9903du 07/05/2019	Plle (s)11 bis	Bloc : 125	Section : AM	Superficie : 205,89m²	NKOUIKOU	04	OKANA AMBENDE T Julia
28	8912 du 15/12/2017	Plle (s)02	Bloc : 197	Section : CG	Superficie : 1000,00m²	KOUFOLI(Famille TCHINIOKA Koufoli)	05	MOUANI Paola Christie
29	10476 du 23/06/2020	Plle (s) 18	Bloc : 200	Section : AM	Superficie : 396.00m²	TCHINIAMBI(quartier Culotte)	04	ELENGA Bernard
30	15953 du 12/12/2014	Plle (s) 05 et 06	Bloc : 17 bis	Section : CG	Superficie : 1000,00m²	KOUFOLI	05	BATHILY ALASSAN
31	9606 du 17/10/2018	Plle(s)05	Bloc : 352	section : ACL1	Superficie : 500.00m²	NGOUMABOUSSI	05	OTAMBA Magloire Stanislas
32	10397 du 02/03/2020	Plle (s)02 Bis	Bloc : 02	section : T	Superficie : 189.19m²	MATENDE	02	POMPAD Monika Diane Jessica Soren
33	10620 du 18/08/2020	Plle(s) 03 bis	Bloc : 13	section : AF	Superficie : 347,10m²	SIAFOUMOU	05	LEKOLI KIBA Divin Jade et LEKOLI –KIBA Paul Samuel P.
34	10608 du 11/08/2020	Plle(s) 01	Bloc : 52	section : CF	Superficie : 500,00m²	MONT KAMBA	05	Fernande Elysée TCHIBINDA MASSANGA
35	10608 du 11/08/2020	Plle(s) 01	Bloc: 59	section : CF	Superficie : 500.00m²	MONT KAMBA	04	NKOUNKOU MATIONA Gildas Wilfried
36	9691 du 12/01/2019	Plle(s) 04	Bloc : 89 bis	section : /	Superficie : 500.00m²	Village YABOU(Flle Mbondo Mbinga)	LOANGO	KIBELOLO Clotilde
37	9690du 10/01/2019	Plle(s)09	Bloc : 89 bis	section : /	Superficie : 500,00m²	Village YABOU(Flle Mbondo Mbinga)	LOANGO	TCHISSAMBOU Denise
38	9669 du 12/12/2018	Plle(s) 05	Bloc : 85 bis	section : /	Superficie : 500,00m²	Village YABOU(Flle Mbondo Mbinga)	LOANGO	OTAMBA Magloire Stanislas
39	10192 du 30/10/2019	Plle (s) 07	Bloc : 85 bis	section : /	Superficie : 500.00m²	Village YABOU(Flle Mbondo Mbinga)	LOANGO	IBARA Rolly Prince
40	10523 du 14/07/2020	Plle(s) 12	Bloc : 58	Section AG	Superficie : 500,00m²	TCHIALI	05	OKIABOKAH DE OBAMBI BOUASSA B. Bristia et MAKOSSO B. carol Geo

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le chef de bureau
Jean Lucien DIRA,

Fait à Pointe-Noire, le 25 septembre 2020

AFFAIRE FREDERIC LAHOUYA

L'ancien secrétaire de l'UMP veut que justice soit faite

M. Fréderic Lahouya a animé une conférence de presse, le vendredi 18 octobre 2020. Il a déploré la lenteur du Parquet et du bureau de l'Assemblée nationale pour faire avancer son dossier. L'ancien secrétaire de l'UMP a marqué sa désolation et veut que justice soit faite.

Fréderic Lahouya

Fréderic Lahouya rappelle les faits: *«Il y a un an, j'ai été agressé à l'hôtel Saphir par le ministre Digne Elvis Okombi Tsalisan, pendant que nous étions dans le cadre d'une activité officielle organisée par le Conseil national du dialogue. Suite à cet incident, j'ai porté plainte pour que justice soit faite. Un an après, force est de constater, qu'il n'y a pas de retour, alors qu'entre-temps, cela fait six mois, nous avons appris par des sources sûres que le Parquet aurait saisi le bureau de l'Assemblée nationale pour la levée de l'immunité parlementaire de ce présumé agresseur pour qu'il réponde de ses actes devant le tribunal».*

Il s'est interrogé sur ce qui justifie ce qui apparait à ses yeux comme une obstruction à la procédure judiciaire engagée par le Parquet, *«alors qu'il est de notoriété publique que l'acte commis par Okombi à l'hôtel Saphir relève d'un cas de flagrance prévu par le règlement intérieur de l'Assemblée nationale et dont la gravité a été constatée non pas seulement par le secrétaire permanent du Conseil national du dialogue».*

Au-delà de tout, Fréderic Lahouya réaffirme sa confiance aux Institutions de la République et n'ose pas croire un seul instant que cette procédure puisse être classée au nom d'une certaine solidarité politique. Il en appelle à la responsabilité du Parquet, des élus du peuple, du président de l'Assemblée nationale pour qu'une attention particulière soit accordée à son dossier. *«Tant que ce dossier n'est pas réglé, je ne peux pas me sentir comme fils de ce pays. On n'a pas besoin d'exercer les pressions, les menaces sur un citoyen qui est en train de revendiquer ses droits. Je vis dans une insécurité récurrente. Pour me déplacer, je dois me faire accompagner»*, a-t-il dit.

Fréderic Lahouya revendique ses droits pour qu'il soit rétabli dans l'UMP. Au cas où l'Assemblée nationale ne procédait pas à la levée de l'immunité parlementaire de Digne Elvis Okombi Tsalisan, *«ce qui est important, c'est de confirmer ma visibilité, montrer qu'on est vivant. La communication que je donne, c'est de se présenter devant le procureur de la République. Si on ne le fait pas, la vie va continuer, mais dans 30 ans, les faits seront toujours là»*, a-t-il déclaré.

Aybienevie
N'KOUKA-KOUDISSA

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA CANNE BLANCHE

Reconnaître le droit des personnes aveugles et malvoyantes

L'ONG «Viens et Vois» s'est jointe au reste du monde pour commémorer dans la sobriété la Journée internationale de la canne blanche. La 24e édition s'est tenue sous le thème: «Les personnes vivaicap visuel face à la COVID-19». Avec le financement de la Mission évangélique Braille (MEB) Suisse, la manifestation a eu lieu le 15 octobre 2020 à son ancien siège de Makélékélé, ainsi que dans d'autres sites choisis. La cérémonie a réuni environ une cinquantaine de participants venus des différents quartiers de la capitale et dans le respect des mesures barrières.

Emerson Massa remettant les masques et les gels hydro-alcooliques aux participants

Les participants à la cérémonie

La Journée de la canne blanche vise à rappeler au monde l'importance de la canne blanche comme outil d'une vie autonome pour les personnes aveugles et malvoyantes. Le programme du jour a été marqué par la prise de la température, la remise des bavettes et des gels hydro-alcooliques à tous les participants, ainsi que d'un exposé sur tout ce qui concerne les mesures barrières fait par Lucien Emmanuel Francky Ibata, chef de service promotion de la santé au ministère en charge de la Santé. Sans oublier des jeux-concours qui ont permis aux participants de gagner divers prix.

Dans la lutte pour contrôler la COVID-19 et son impact, a affirmé Emerson Massa, président de l'ONG Viens et Vois, *«le Congo ne doit pas oublier les dispositions prévues par la convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU (CRPD), plus particulièrement l'article 9 qui exige au pays d'identifier et d'éliminer les obstacles, les barrières et de s'assurer que les personnes handicapées puissent accéder à leur environnement, aux transports et aux installations publiques; et l'article 19 qui prévoit que les personnes handicapées doivent pouvoir vivre en toute autonomie et être inclusive dans la communauté».*

Il a souhaité que les décideurs politiques puissent reconnaître l'importance du droit des personnes aveugles et malvoyantes à se déplacer de façon sûre et autonome dans un environnement accessible et à utiliser une canne blanche. *«Les personnes aveugles et malvoyantes comprendront combien qu'il est précieux de posséder et d'utiliser une canne blanche et la tenir parfaitement propre pour la sécurité de tous»*, a indiqué Emerson Massa.

Au moment où le monde se bat contre l'impact de la COVID-19, l'ONG Viens et Vois a saisi cette opportunité pour rappeler aux législateurs, aux décideurs politiques et à toutes les parties prenantes impliquées de ne pas oublier, dans leur conception ou adaptation des infrastructures conformes à tous les protocoles COVID-19, de prendre en considération la conception universelle et d'y sensibiliser tout le monde.

Alain-Patrick MASSAMBA

Coup d'oeil en biais

Le PCT, auxiliaire du Gouvernement?

Le Parti congolais du travail (PCT) a pris en main l'affaire de la grève dans le transport public privé qui était prévu jeudi 22 octobre 2020 à Brazzaville. Le parti au pouvoir va discuter avec le syndicat des transporteurs qui a finalement reporté de dix jours son mouvement pour donner une chance au dialogue amorcé avec le PCT. Le secrétaire général de ce parti, Pierre Moussa, s'est engagé à recevoir les représentants de ce syndicat dont les membres réclament, entre autres, le remplissage optimal de leurs moyens de transport (bus et minibus) comme les bus ''Mal à l'aise'' de la Société de transport public urbain (STPU), alors que le Gouvernement a réduit de moitié leur capacité d'accueil afin de briser la chaîne de contamination de la COVID-19, et l'annulation d'une taxe hebdomadaire instaurée par la Mairie dans les arrêts de bus, qu'ils jugent exorbitante. Les gens sont étonnés que ce soit le PCT, à la place du Gouvernement, qui négocie avec les syndicalistes du transport urbain privé.

Début de dégradation de la route inachevée Makazou-Mairie Mfilou

Après de deux ou trois pluies seulement, la route Makazou-Mairie Mfilou (à Brazzaville) abandonnée par la société SGE-C à cause de l'assèchement du financement, est déjà menacée par des têtes d'érosion à plusieurs endroits. C'est le contraire qui aurait surpris. Vers le Complexe scolaire Cardinal Emile Biayenda, aux abords du caniveau, le soubassement a été emporté par les eaux pluviales. Attendra-t-on longtemps encore avant de décider de relancer les travaux de cette voie ?

Des délestages qui poussent à ironiser

Malgré les délestages qui leur sont imposés chaque nuit, certains Brazzavillois sont toujours de bonne humeur. Ils ironisent même en disant que les délestages intempestifs de ces derniers temps sont le seul moyen choisi par l'unique opérateur de distribution du courant électrique pour leur souhaiter bonne nuit.

Bizarre, ces taximen !

L'usage abusif du klaxon caractérise certains chauffeurs de taxi. A Brazzaville, c'est même une façon d'interpeller les potentiels clients, surtout quand les temps sont «durs». Il suffit de longer le trottoir pour être perturbé par des coups de klaxon qui peuvent vous affoler. Ce qui est paradoxal, c'est que le taximan qui s'arrête à la demande du client, redémarre sans présenter la moindre excuse s'il juge la destination indiquée «inaccessible» ou «lointaine».

Les auteurs des nuisances sonores réfutent tout reproche

Les églises de réveil, de même que les gérants des bars mettent tout en œuvre pour intéresser leurs fidèles, pour les premiers, et leur clientèle pour les seconds. Ils jouent la musique à fond, avec des grosses baffles placées aux quatre coins. Quand on évoque les nuisances sonores avec eux, les gérants de bars, par exemple, soutiennent avoir le droit de jouer de la musique comme ils veulent parce qu'ils payent des taxes. Pourtant, il n'y a pas de taxe qui autorise les nuisances sonores!

Incivisme dans les rues

Ces derniers temps, plusieurs rues sont impraticables. A cause des premières pluies qui tombent sur la ville et qui les transforment en bourbiers dans les quartiers, certains riverains n'hésitent pas à les entraver avec de gros troncs d'arbre ou des blocs de pierre. D'autres placent des pneus usés. Piétons et automobilistes sont agacés. Ces rues, généralement sans caniveau, retiennent par endroits des mares d'eau stagnantes qui constituent autant de gites pour les moustiques.

Les vendeurs refont surface sur les trottoirs de l'avenue de l'OUA

Malgré les menaces de déguerpissement proférées par les policiers et les gendarmes, les vendeurs qui étalent leurs marchandises à même le sol le long des trottoirs de l'avenue de l'OUA, à la hauteur du marché Total de Bacongo, à Brazzaville, ont réinvesti totalement les lieux, obstruant ainsi la voie. Ils ont eu raison de la Force publique qui semble s'être essoufflée.

DOUANES

Renouveler les personnes pour renouveler les méthodes

Les nouvelles instances dirigeantes du syndicat des douanes du Congo (SYDOC), le bureau exécutif national et la commission de contrôle et d'évaluation, ont été intronisées mardi 20 octobre 2020 à Brazzaville. La cérémonie a été coprésidée par Guénolé Mbongo Koumou, directeur général des douanes et Jean Bernard Malouka, secrétaire général de la Confédération des syndicats libres et autonomes du Congo (COSYLAC). Le bureau exécutif national de onze membres est dirigé par le douanier Juste Macaire Bidimbou, président élu pour un deuxième mandat. En prenant leurs fonctions, les responsables de ce syndicat, à travers son président, ont pris l'engagement de faire progresser la justice sociale pour la réalisation des recettes douanières attendues par l'Etat.

Jean Bernard Malouka et Guénolé Mbongo Koumou

Le SYDOC créé depuis 2006 est l'un des syndicats de l'administration douanière congolaise qui en compte deux. Il est une section de la COSYLAC. Pour les trois ans de durée de leur mandat, les nouveaux dirigeants ont promis d'apporter leur contribution de façon à améliorer les relations partenariales avec l'administration douanière. Ce syndicat a été créé pour faire progresser la justice sociale, l'harmonie et la paix en milieu douanier.

Les membres du bureau recevant le fainion du syndicat

Pour Juste Macaire Bidimbou, cette approche constitue un enjeu majeur pour la promotion du travail décent et l'amélioration des conditions de vie du douanier. Cette progression n'est possible que *«si l'on peut bâtir ensemble des stratégies salutaires en respectant les principes de droits et de la gestion orthodoxe sur les plans administratif, humain et financier. Les conditions de la réussite de cette progression sont diverses mais, elles dépendent en grande partie de l'attitude et du comportement de l'administration au regard des revendications des travailleurs et aussi de l'accessibilité au dialogue permanent pour dissiper tout malentendu».*

Remettant le fanion du syndicat au président du SYDOC, Jean Bernard Malouka a affirmé: *«Il faut récuser avec vigueur les attitudes et les pratiques qui portent atteinte à l'égalité des chances, à l'amélioration des conditions de vie des douaniers et aux pratiques qui freinent l'évolution de l'administration. Il le sait aussi, qu'il ne faut pas scier la branche sur laquelle on est assis. Tel est le crédo de notre organisation. Le SYDOC restera pour l'administration des douanes un partenaire où chacun jouera son rôle tout en respectant les vertus d'un syndicalisme libre et indépendant».*

Clôturant la cérémonie, Guénolé Mbongo Koumou, a lancé un message rassembleur aux douaniers. La nécessité de mettre en place les nouvelles instances a été urgente, a-t-il dit. C'est pour le bon fonctionnement de l'administration des douanes. *«Nous pensons qu'avec les instances syndicales, nous allons établir un partenariat dans un esprit de construction de notre administration. Ce partenariat est nécessaire pour une meilleure organisation avec des instances bien représentées; c'est le gage de la réussite. Nous espérons et nous croyons de ce partenariat pour l'intérêt de l'administration, qui doit être réformée pour répondre aux attentes des pouvoirs publics»*, a-t-il conclu.

Philippe BANZ

Qui me répondra?

Que faire pour redonner aux Congolais l'envie de travailler?

Nérou OBANGO (Mokéko-Sangha)

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

JOURNÉE MONDIALE DE LA STATISTIQUE

Réussir le recensement physique avec des agents recenseurs fiables

L'humanité a célébré mardi 20 octobre 2020 la Journée mondiale de la statistique sous le thème: *«Connecter le monde avec **des données pour lesquelles nous devrions avoir confiance»***. Au Congo, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale a dans une interview, évoqué le 5e Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5), la préparation du dénombrement physique prévue le 21 novembre prochain. La ministre du Plan invite les Congolais à s'inscrire pour être des agents recenseurs et à déposer leurs dossiers à la sous-préfecture, à la préfecture, à la mairie d'un arrondissement ou encore à s'inscrire sur le site: www.ins-congo.org/inscription. La réception des dossiers sera clôturée le 26 octobre prochain, a-t-elle fait savoir.

Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas

**Pourquoi la célébration de cette Journée?*

**Les Journées mondiales, officielles, internationales, sont décrétées par l'Organisation des Nations unies. C'est l'occasion pour elles de faire connaître ses actions, son domaine d'intervention. C'est aussi l'occasion de mettre en relief des enjeux de la société qui concernent l'ensemble de la planète. La statistique est une science qui permet la production des informations chiffrées. La Commission statistique des Nations Unies a choisi le 20 octobre pour célébrer les statiques, pour faire connaître à un large public l'importance de cette science. Les informations chiffrées permettent d'avoir une bonne connaissance des données dans différents domaines: économique, culturelle, sociale, environnemental. C'est pouvoir disposer des données fiables, actualisées. Au Congo, c'est l'Institut national de la statistique (INS) qui est le producteur des statistiques officielles.

**Quel est l'intérêt du Congo de s'associer au reste du monde pour célébrer la Journée mondiale de la statistique?*

**Le Congo est membre de l'Organisation des Nations Unies. Le Congo adhère à cette philosophie et reconnaît toute l'importance des statistiques. Par exemple, le RGPH est une grande opération qui est en cours. A travers ce RGPH, nous allons disposer des données sociodémographiques, des données sur les infrastructures. Nous allons avoir des chiffres intéressants à mettre à la disposition de tous. On saura combien de femmes, d'enfants, de médecins, d'enseignants existent-t-ils? Nous saurons aussi dans quelle condition ces personnes habitent. Est-ce qu'elles disposent de l'eau courante? Est ce qu'elles ont de l'électricité? Est-ce qu'elles ont accès à internet? On pourra aussi savoir combien d'écoles, combien d'hôpitaux, combien d'établissements pénitentiaires il y a au Congo? De toutes ces statistiques, elles permettront notamment de comparer une année à une autre, d'évaluer si nous avons fait des progrès, mais aussi de se projeter, de sorte que ces données soient utiles au plus grand nombre, au Gouvernement, pour sa politique en matière sociale, économique, d'infrastructures de base. Mais, ce sont aussi des données qui sont utiles aux opérateurs économiques. Si un opérateur veut monter une usine, il aurait peut-être intérêt à implanter son usine dans un lieu de forte densité démographique où il y a de la main d'œuvre accessible. Par exemple, nous sommes dans la lutte contre la pandémie à Coronavirus, nous avons besoin de vaccin. Si l'on dit tantôt qu'il ne faut vacciner que les personnes ayant plus de 18 ans, nous saurons exactement à peu près combien de vaccin nous pouvons commander. C'est dire donc toute l'importance des statistiques.

**Où en êtes-vous avec le 5e Recensement général de la population et de l'habitation?*

**Le RGPH-5 est dans une phase décisive, parce que nous sommes entrain de préparer le dénombrement physique c'est à dire le dénombrement principal, le comptage physique de chacune des personnes qui résident sur l'étendue du territoire congolais. Pour faire un bon recensement physique, il faut des agents recenseurs. Le premier ministre vient de prendre un décret qui a fixé au 21 novembre prochain l'ouverture de l'opération. Dans cette phase, nous souhaitons accélérer le recrutement des agents recenseurs. On ira vers 9000 agents. Ils devront parcourir toute l'étendue du territoire. Pour être agents recenseurs, il faut être de nationalité congolaise, avoir l'âge entre 18 ans et 59 ans, être en bonne santé, mais surtout avoir au moins le baccalauréat. Cette fois-ci, il va falloir utiliser l'outil informatique (les tablettes). Les dossiers sont déposés à la sous-préfecture, à la préfecture, à la mairie d'un arrondissement. La réception des dossiers sera clôturée le 26 octobre prochain. A partir de là, une sélection sera faite pour une bonne formation. Nous invitons aussi toutes les personnes intéressées à pouvoir s'exprimer dans les langues locales, car le recensement est une affaire de proximité. L'inscription se fait aussi en ligne sur www.ins-congo.org/inscription.

Le RGPH-5 est une opération si importante pour l'ensemble des acteurs, des utilisateurs de notre pays, c'est une opération dont la réussite tient particulièrement à cœur au président de la République. A l'issue de ce RGPH-5, on pourrait disposer des informations chiffrées, fiables, actualisées sur la population mais aussi sur les caractéristiques de l'habitat dans notre pays. J'invite un maximum de Congolais à s'inscrire pour être agents recenseurs.

Propos recueillis par
Aybienevie
N'KOUKA-KOUDISSA

FORÊTS

Préparer l'administration fiscale à une meilleure connaissance des essences

La Direction générale des impôts et du domaine (DGID) a **bénéficié d'une étude sur l'audit fiscal du secteur forestier.** Elle met en relief les faiblesses et les points névralgiques du système actuel. Les 13 et 14 octobre derniers s'est tenu l'atelier d'information, de sensibilisation et d'échanges d'expériences des parties prenantes en vue de la mise en œuvre des recommandations **de l'audit fiscal du secteur forestier. C'est Ludovic** Itoua, directeur général des impôts et du domaine (DGID), qui a ouvert les travaux de cet atelier, organisé par le Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP).

Les participants à la fin de la formation

L'atelier a réuni les directions générales forestières, des impôts et des domaines, des douanes et des droits indirects. Durant deux jours, les séminaristes ont été sensibilisés sur les enjeux majeurs, les amendements et apports constructifs pour préparer l'administration fiscale à prendre la main en matière de connaissances des essences forestières,

Noël Kouadzo, consultant international, a relevé que dans un premier temps, il était important pour la mise en œuvre des recommandations, de mettre en place une équipe technique. Les participants ont également suivi la présentation de l'étude et les formations nécessaires pour compléter les résultats obtenus.

La politique fiscale dans un pays, a déclaré Ludovic Itoua, reste un maillon essentiel des ressources qui contribuent au budget de l'Etat. Elle est un des outils majeurs de souveraineté pour bâtir une économie forte capable de faire face aux nombreux besoins de développement. *«Parmi les ressources naturelles devant contribuer de façon substantielle et durable à cet objectif de développement, figure le bassin forestier, l'écosystème forestier représentant 65% du territoire national, regroupant une importante réserve de bois de production et d'autres produits ligneux et non ligneux. Malheureusement, il y contribue faiblement»*, a-t-il dit. *«Nos recettes sont collectées par trois administrations: le service technique qui est fait par l'économie forestière, la liquidation des taxes qui doit être faite par l'administration fiscale et l'encaissement des recettes par le trésor public. Depuis que notre système fonctionne, l'administration fiscale a été comme mise à l'écart parce que ne disposant pas de technicien du domaine forestier. Cet atelier a consisté à réinsérer, à projeter une réinsertion de l'administration fiscale dans la chaîne de collecte de recette forestière»*, a rappelé Frederic Ngolélé, directeur des études et de la prévision à la DGID, clôturant l'atelier.

A. N'K-K

RDC

Les évêques indignés par la coalition au pouvoir

La République démocratique du Congo (RDC), est «au bord de la faillite», s'inquiètent les évêques catholiques, membres de la conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO). Ils sont très remontés contre la coalition au pouvoir depuis vingt mois. Dans leur message du lundi 19 octobre dernier, au terme de leur assemblée plénière, les évêques ont peint en noir l'attitude du Front Commun pour le Congo (FCC) de Joseph Kabila et Cap pour le Changement (CACH) de Félix Tshisekedi, deux coalitions dont les tensions bloquent, selon les évêques, les institutions et aggravent la récession. Une autre preuve de tension entre les deux alliés, l'absence mardi 21 octobre dernier des responsables du FCC à la prestation de serment de trois nouveaux juges constitutionnels nommés en juillet dernier par le président Félix Tshisekedi.

les évêques de la CENCO après la déclaration

Comme par le passé, le ton des évêques est ferme mais ils ne cachent pas leur déception. «Pendant que le pays est au bord de la faillite et au moment où les Congolais croupissent dans une misère indescriptible aggravée par la Covid-19, les alliés au pouvoir consacrent leurs énergies aux calculs de positionnement par rapport aux élections de 2023 en vue de conserver ou de reconquérir le pouvoir», a déclaré le porte-parole de la CENCO, l'abbé Donatien N'shole, lisant le message intitulé *«Peuple congolais, ne nous laissons pas voler notre souveraineté».*

Une rude bataille est engagée pour le contrôle des institutions stratégiques notamment la Cour constitutionnelle et là. Or, assurent-ils, *«tout le système est bloqué».* La Cour *«est mise dans l'impossibilité d'exercer sa mission. Faute de quorum».*

Aussi, les prélats catholiques s'interrogent-ils: *«Comment expliquer tant de manigances pour le contrôle de la CENI et l'absence du consensus autour des reformes électorales ?».*

La CENCO dénonce de l'obsession du *«pouvoir pour le pouvoir»* qui *«en revient à confisquer la souveraineté»* du peuple: *«l'heure de nous mettre debout et de marcher dans la lumière a sonné». «Réveillons-nous de notre sommeil pour un engagement citoyen»,* ont lancé les évêques.

Le message a été rendu public en présence de quelques mouvements de la société civile dont le comité laïc de coordination qui avait organisé des déferlantes populaires contre le régime de Joseph Kabila.

Les évêques dénoncent une situation sécuritaire délétère sur fond de montée du tribalisme, et une économie en régression. En tout cas. Pour eux, la situation va de mal en pis.

Gaule D'AMBERT

CENTRAFRIQUE

Audit ou non du fichier électoral ?

En Centrafrique, plus de 1,84 million de personnes sont inscrites sur les listes électorales provisoires, sans compter les électeurs du nord-ouest du pays qui vont être ajoutés. Ces listes sont en train **d'être affichées à travers** le pays depuis le milieu de la semaine dernière, selon l'Autorité nationale des élections (ANE). Cette dernière estime donc que le processus électoral se passe comme prévu. L'opposition, elle, monte au créneau en dénonçant **un fichier électoral qui** manque «de crédibilité et d'intégrité».

Marie-Madelaine Hoornaet N'Kouet

Les Centrafricains se pressent depuis cinq jours devant les listes électorales affichées dans les centres où ils ont été enrôlés, mais pour la Coalition de l'opposition démocratique dans ce pays, (la COD 2020), ce ficher est *«corrompu».* Cette coalition aujourd'hui dirigée par l'ancien président François Bozizé annonce qu'elle a déjà saisi l'Union européenne et l'Organisation de la francophonie pour qu'elles auditent le fichier électoral centrafricain. Son porte-parole et président du parti CRPS, Nicolas Tiangaye, indique : *«Nous faisons cette demande, parce que nous avons la preuve que des milliers d'actes de naissance ont été délivrés à des étrangers pour s'inscrire sur les listes électorales. Et puis, aujourd'hui, avec la publication de la liste provisoire, beaucoup de gens n'ont pas vu leur nom sur la liste électorale. Donc nous voulons que les experts indépendants puissent faire un audit du serveur de l'Autorité nationale des élections pour savoir si ce fichier électoral est crédible.».*

La présidente de l'ANE rappelle pour sa part que l'affichage de ces listes sert justement à permettre la correction d'éventuelles erreurs et anomalies contenues dans le fichier. Marie-Madeleine Hoornaert N'Kouet estime donc inutile un tel audit : *«Nous sommes allés partout pour pouvoir avoir une liste électorale assez inclusive. Qu'est-ce qu'il y a eu comme problème pour justifier un audit et un audit à deux mois et demi des élections ? Ça ne se justifie pas.».*

Le processus électoral est désormais sur les rails, s'est-elle réjouie. L'opposition, elle, met en garde contre *«une précipitation qui pourrait conduire à une crise post-électorale».*

G. D'A.

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°364/2020/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants

N°	N°de réquisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr/Dpt	REQUERANTS
1	21928 du 30-07-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 426,698m²	QUARTIER ISSOULI	POOL	LOUVILA Fabrice Urbain
2	20178 du 29-04-19	Sect -, bloc - ; Plles 3 et 8 ; Sup : 800,00m²	VILLAGE YIE	POOL	IBOVI Armand Khany
3	21949 du 04-08-20	Sect BD4, bloc 113 ; Plle 1bis ; Sup : 220,80m²	01, RUE DES SERVITEURS (KOMBO)	9-BZV	ODZEBA Orssia
4	21999 du 18-08-20	Sect : Zone Rurale ; Sup : 5.000,00m²	VILLAGE MINGALI-MBAMBOU	POOL	NSOUADI MABOUNDOU
5	13638 du 30-11-15	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 66.666,655m²	VILLAGE MALOUKOU-TRECHOT	POOL	OBOMA David
6	13639 du 30-11-15	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 47.616,855m²	VILLAGE MALOUKOU-TRECHOT	POOL	OBOMA David
7	13637 du 30-11-15	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 72.424,849m²	VILLAGE MALOUKOU-TRECHOT	POOL	OBOMA David
8	10245 du 05-06-14	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 54.035,241m²	VILLAGE MALOUKOU-TRECHOT	POOL	OBOMA David
9	22015 du 19-08-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 10.000,00m² soit 1ha	VILLAGE MINGALI BAMBOU	POOL	BOMANDOUKI OLINGOU née POUROU Joséphine
10	15057 du 10-10-16	Sect -, bloc - ; Plle 1 domaine ; Sup : 30.000,00m² soit 3ha	MANDIELE (TERRE KOUOMI)	POOL	ONTSUAKIRA Frédy, NSENDO Heidy Vatan Belma et Enfants
11	21820 du 06-07-20	Sect P10, bloc 151 ; Plle 3 ; Sup : 491,45m2	88, RUE BOUZALA	5-BZV	Succession MOULENGO Gabriel
12	22171 du 24-09-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 67.953,08m² soit 6ha79a53ca	ILE FAIGNOND	POOL	PEREIRA née DESCALZI Cindy
13	22029 du 21-08-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.534,75m²	QUARTIER MAKABANDILOU	9-BZV	BOULALA Anselme Guy
14	21927 du 30-07-20	Sect -, bloc - ; Plles 06 et 09 ; Sup : 1.102,84m²	QUARTIER NGAMBIO	POOL	OKO Valentin
15	21343 du 12-02-20	Sect P15, bloc 151 ; Plle 9 ; Sup : 447,75m²	1, RUE SEMBE	6-BZV	GUENKOU Camille
16	21377 du 27-02-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 900,00m²	VILLAGE MOUTOH (PK-45)	POOL	KANZA Lisette Claude Eva
17	22201 du 29-09-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 2.400,00m²	VILLAGE MOUTOH	POOL	OKANDZE Paul
18	20653 du 24-09-19	Sect P13, bloc 117 (ex.160) ; Plle 04 ; Sup : 142,81m²	36BIS, RUE TELE	5-BZV	NGANU MONGO Darel Sickney
19	22216 du 02-10-20	Sect A, bloc 08 ; Plle 03 ; Sup : 690,37m²	AVENUE MARIEN NGOUABI (QTIER OYHA)	CUVETTE	IKIEMI Costant Bruno Serges
20	21908 du 27-07-20	Sect CG, bloc 120 ; Plle 8 ; Sup : 307,12m²	10, RUE POUMAKO (QUARTIER MASSENGO)	9-BZV	ITOUA OSSOLO Ornela Bertille
21	21625 du 29-05-20	Sect P5, bloc 58 ; Plle 16 ; Sup : 193,48m²	67, RUE LOUINGUI	3-BZV	AKOUBA Angèle Viviane
22	20144 du 19-04-19	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 2.400,00m²	VILLAGE ETATOLO	9-BZV	BOUANGA Eugenie
23	22200 du 29-09-20	Sect CK (exBF), bloc 87 (ex8) ; Plle 10 (ex287) ; Sup : 399,47m²	RUE EKASSA	6-BZV	ILOY Scholastique
24	21995 du 17-08-20	Sect P10, bloc 25 ; Plle 12bis (ex9) ; Sup : 319,98m²	65BIS, RUE CONGO	5-BZV	EBATH Lucie
25	20432 du 18-07-19	Sect P4, bloc 40 ; Plle 02 ; Sup : 174,75m²	82BIS, RUE FRANCEVILLE	4-BZV	NGONDO Harold Evrad
26	19399 du 17-04-18	Sect AP, bloc 33 ; Plle 24 ; Sup : 331,25m²	9, AVENUE MAYAMA	7-BZV	MASSOUKOU Eric Dieudonné
27	21232 du 13-01-20	Sect -, bloc - ; Plles 1 et 6 ; Sup : 800,00m²	KINTELE	POOL	OKANDZE DINGA Christian
28	21774 du 26-06-20	Sect C, bloc 37 ; Plle 4 ; Sup : 622,74m²	RUE IBAKA QUARTIER 4	CUVETTE	NGAKA POATY Juvet Noreve
29	22167 du 23-09-20	Sect P9, bloc 08 ; Plle 05 ; Sup : 327,20m²	124BIS, RUE ITOUMBI	5-BZV	OKOKO BAHENGUE-IMONGUI Stella
30	22122 du 17-09-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 500,00m²	QUARTIER 3 GASTON MPOUILILOU	POOL	MOUSSE DJAMIOU AZIZ
31	2273 du 02-09-20	Sect BD4, bloc 226 ; Plle 18 ; Sup : 443,71m²	12, RUE UNITE (NKOMBO)	9-BZV	GANTSIO née MONGO Françoise et Enfants
32	21730 du 18-06-20	Sect néant, bloc - ; Plle - ; Sup : 370,00m²	TERRE INTALI (KINTELE PEAGE)	POOL	UNITE MOUNDEMBO Prosper Darnich
33	21449 du 11-03-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 399,31m²	LIFOULA	POOL	ONGOUYA-POUROU Bonheur Gladys Chanteleine
34	21447 du 11-03-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 399,16m²	LIFOULA	POOL	PEA Stéphana Lodie Lucienne
35	22012 du 19-08-20	Sect U, bloc 78 ; Plle 14 ; Sup : 462,79m²	399, RUE MARAICHERES	6-BZV	IKIEMI Constant Bruno Serges
36	22195 du 28-09-20	Sect P13C (exP13), bloc 109 (ex1), Plle 3 (ex2772), Sup : 591,89m²-	AVENUE TCHIAMBA (CITE DES 17)	4-BZV	ALAKOUA Patrick Valery
37	22183 du 25-09-20	Sect P5, bloc 20 ; Plle 07bis (ex11) ; Sup : 380,24m²	85BIS, RUE ZANAGA	4-BZV	BADIROU Sanni Mamadou
38	22180 du 25-09-20	Sect P13C (ex.P13), bloc 79 ; Plle 9 (ex 2292bis); Sup : 504,64m²-	RUE EMBINGOU (QUARTIER MOUKONDO)	7-BZV	DOUNIAMA OSSIBI Gabriel
39	22100 du 09-09-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	QUARTIER 907 MAKABANDILOU	9-BZV	OBOA Eléanore Emilie Isséna
40	22134 du 21-09-20	Sect B, bloc 5 ; Plles 4 et 4bis ; Sup : 4.993,71m²	QUARTIER EKOLA (BOUNDJI)	CUVETTE	OBOA née TABAKA Pétronille Blanche Laure
41	22133 du 21-09-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 4.400,00m²	QUARTIER MATADI (BOUNDJI)	CUVETTE	OBOA TABAKA Seroni Durel
42	22117 du 16-09-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 274,51m²	QUARTIER 905 (ITATOLO)	9-BZV	MENSHA Florentine
43	22028 du 21-08-20	Sect P7, bloc 109 ; Plle 05bis ; Sup : 162,90m²	365BIS, RUE LOUEME	4-BZV	DE KING SATHOUD Queen Arya Michelle
44	22128 du 21-09-20	Sect P4, bloc 39 ; Plle 4 (ex.3bis) ; Sup : 193,76m²	74BIS, RUE FRANCEVILLE	3-BZV	TSAMBA Lege Rony
45	19585 du 14-06-18	Sect AT, bloc 33 ; Plle 16 ; Sup : 407,85m²	7, RUE NGANGA GUILLAUME	7-BZV	MABIALA Victor

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le Chef de Bureau,
Gilbert MBANDZA.

Fait à Brazzaville, le 21 octobre 2020

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Session pastorale précédant l'ouverture de l'Année pastorale 2020-2021

La cérémonie d'ouverture de la session pastorale 2020-2021 de l'archidiocèse de Pointe-Noire s'est tenue le mercredi 7 octobre dernier à la paroisse Christ-Roi de Loandjili. Elle a été présidée par Mgr Miguel Angel Olaverri, archevêque métropolitain, et a rassemblé tout le clergé, les religieux, religieuses et séminaristes stagiaires. La session qui ne devait se tenir qu'en deux jours, mais certaines préoccupations ont poussé à ne la reprendre que le 23 octobre 2020.

La journée de 7 octobre, même si le nombre des participants a été limité par respect des mesures de protection contre la COVID-19, un échantillon représentatif de toutes les catégories socioreligieuses de l'archidiocèse a pris part à cette session pastorale.
Ouverte par une prière présidée par Mgr Miguel et une méditation sur la lettre de saint Paul aux Corinthiens, la session a donné l'occasion à l'archevêque de rappeler que *«le charisme ne veut pas dire faire des choses spéciales. Dans la vie de chacun d'entre nous, l'amour est quelque chose de très concret. L'amour c'est le chemin par excellence dans la vie de l'Eglise, et l'amour est un lien qui harmonise les divers dons reçus»*.
Mgr Miguel a présenté les nouveaux personnels de l'archidiocèse, les séminaristes, les religieuses et les religieux. Il a tenu une brève réflexion sur la période dominée par le coronavirus. Il a présenté l'Académie pontificale pour la vie, et son document *«Humana Communitas»*. Quatre questions, autant de thèmes de réflexion, ont été posées: Comment as-tu vécu le confinement au niveau personnel? Comment as-tu vécu le confinement au niveau communautaire? Comment as-tu vécu le confinement au niveau de la mission? Quelle est la réflexion personnelle que tu veux communiquer et qui te tient à cœur. A toutes ces questions, la réponse apportée l'a été sous forme écrite.
Pour la suite de la journée, Mgr Miguel a fait part de ses préoccupations sur les jeunes et sur la participation de tous à la mission. À cette occasion, la présentation de la nouvelle encyclique du Pape François, *«Tous frères»*, a été faite par vidéo.

Mgr Miguel Angel Olaverri

Une vue des participants

Chaque commission a ensuite présenté ses activités. La Commission Justice et Paix a déploré un déploiement lent dans les paroisses. Le deuxième point a été l'école de la paix car au mois de mars de l'année prochaine, il y aura les élections. La commission Justice et Paix souhaiterait tenir des formations dans les paroisses sur les questions de la construction de la paix au Congo. Le temps des questions-réponses a conclu le passage de la commission Justice et Paix.
Pour la Commission des vocations et des séminaires, c'est l'abbé Raphaël et Mgr Miguel qui ont exposé, notamment sur le Petit séminaire de Loango. Pour le mois d'octobre de l'année scolaire, le séminaire a accueilli 62 jeunes et fini l'année avec 59 jeunes. La crise sanitaire n'a pas permis de terminer l'année. Mais pour l'année 2020-2021, le séminaire a accueilli 68 jeunes venant de tous les secteurs pastoraux de l'archidiocèse. Le séminaire de Loango va célébrer également son 60e anniversaire. L'abbé Raphaël a donc invité tous les anciens séminaristes à participer à une contribution fraternelle afin de rétablir la maison de formation.
Caritas diocésaine a présenté quelques problèmes vécus pendant cette année perturbée par la COVID-19. Caritas a présenté des projets et des travaux pratiques en formation sur la fabrication du savon et de l'eau de javel, notamment.
Pour la commission de la catéchèse, l'abbé Jean Hilaire Tchiloemba, chargé du centre de catéchèse et de formation, a fait aussi le point des activités et présenté certaines difficultés rencontrées. Mais les suggestions étaient aussi au rendez-vous.
Le père Alcide a présenté des difficultés de la Commission de la famille, suggérant que soit créé un fonds de soutien aux familles et aux chômeurs.
A la Commission pour l'école catholique, le père Vianney Kiabiya a présenté des statistiques rassurantes et les résultats aux examens d'Etat de tous les établissements, avec un taux de réussite souvent supérieur à 50%, sauf pour le BAC où, bien que de 50,72%, il a frôlé tout de même les 49% d'échec, soit la presque moitié des candidats présentés.
Mgr Miguel a clôturé la session sur le rappel des priorités diocésaines et présenté son calendrier de travail de cette année qui commence.

Madocie Déogratias MONGO

NECROLOGIE

Adieu Maman Hélène Massamba!

Nous, de la famille Kiyinda: enfants, petits-enfants neveux, frères et cousins, faisons part de notre douleur à la suite de la disparition de notre matriarche Hélène MASSAMBA.
Après la veillée mortuaire au 9 rue Loutété, à Mfilou-Ngamaba (Brazzaville), la dépouille sera portée en terre ce samedi 24 octobre au cimetière familial près de Louingui (Pool).

Merci à tous pour le soutien reçu.

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTEREDEL'ENSEIGNEMENTTECHNIQUE,MONDIALE PROFESSIONNEL,
DE LAFORMATIONQUALIFIANTEETDEL'EMPLOI
PROJET DE DEVELOPPEMENVDES CONPEIENCES POURL'EMPLOYABILITE (PDCE)
Cofinancement Congo/Banque Mondiale

LA BANQUE

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET N° 04/2020/METPFQE/PDCE-UC
RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL CHARGE DE REALISER L'ETUDE SUR LES METIERS PORTEURS NECESSAIRES AU DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES DES JEUNES AU CONGO.

1- Contexte
Le gouvernement de la République du Congo, met en œuvre depuis 2014, avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale un Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE). Afin de renforcer l'impact de ce projet et contribuer à la mise en œuvre au développement des compétences des jeunes et à la lutte contre le chômage et la pauvreté, le Congo a obtenu de la Banque Mondiale dans le cadre du Financement additionnel, une avance de préparation du Projet (PPA) et a l'intention d'utiliser une partie du montant pour effectuer entre autres, les paiements au titre du contrat relatif aux services d'un Consultant individuel chargé de réaliser l'étude sur les métiers porteurs nécessaires au développement des compétences des jeunes en lien avec les secteurs de développement et de croissance identifiés par le PND 2018-2022 et les métiers d'avenir.

2- Missions du Consultant
Le consultant aura pour mandat de:
- analyser le document de l'étude sur la chaîne de valeur élaborée par le cabinet BERD; analyser les rapports techniques sur les filières de formation dispensées par le PDCE au cours de la 1 ère et la 2ème cohorte; mener une analyse situationnelle de l'emploi des jeunes au Congo sur les différents métiers ainsi que les opportunités; procéder à la collecte d'informations sur le terrain avec des visites des entreprises en lien avec les secteurs porteurs identifiés ou concernés;
- réaliser des entretiens (échanges) avec le secteur privé, les services déconcen trés/décentralisés: Chefs de village, Mairies, Préfectures, Sous-préfectures, Conseils départementaux), la société civile, etc; organiser des missions de terrain conjointe avec l'équipe technique du ministère etdtw- PDCE pour la visite de certaines entreprises au niveau du pays; mener une analyse de la chaîne de valeur à partir des échanges avec les opérateurs économiques locaux (producteurs, commerçants, transporteurs)l Ces échanges se derouleront dans les villes présentant un grand vivier d'emplois présents ou futurs; Identifier les besoins en compétences auprès des cibles clés de l'économie congolaise; Réaliser l' atelier de validation de l'étude;
- Elaborer le rapport de fin de mission (intégrant les recommandations de l'étude).

3- Qualifications et profil requis
Le consultant devra répondre au profil suivant:
- être titulaire d'un diplôme Universitaire BAC+5, en Economie, Gestion ou sciences de l'Education;
- avoir une expérience pertinente dans la réalisation des études dans les domaines de l'économie dont l'économie du travail et des ressources humaines; l'analyse de l'innovation et des répertoires des métiers et celui de la gestion des entreprises et développement des compétences;
- justifier d'une expérience dans l'analyse des études économiques et de plan de développement de compétences;
- avoir réalisé au moins deux (2) missions similaires dans l'identification des métiers/filières porteurs;
- avoir une connaissance des aspects économiques, formation professionnelle et diversification de l'économie serait un atout; avoir une excellente capacité de communication écrite et orale en français;
- avoir une maîtrise des techniques participatives et autres approches de collecte et d'analyse des données;
- avoir une maitrise de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint).

4- Dossier de candidature
Les candidats intéressés devront fournir un dossier complet composé de:
- une lettre de motivation; un curriculum vitae détaillé; des copies des diplômes ou tout autre document justifiant la formation (les originaux seront demandés à la phase d'entretien pour les candidats inscrits sur la liste restreinte); des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience dans le domaine.

5- Processus de recrutement
Le processus comprendra:
- une analyse des dossiers;
- un entretien devant un panel.

6- Informations et Réponse à l'avis à manifestation d'intérêt (AMI)

Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des termes de référence au Bureau de la passation des Marchés, à l'adresse ci-dessous, et aux heures suivantes: de 8 h à 16 h 00 (du lundi au vendredi).

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés en version physique ou transmis en version électronique, à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le 05 novembre 2020 à 15 heures, heure locale, avec la mention «Avis de recrutement d'un Consultant international chargé de réaliser l'étude sur les métiers porteurs du PDCE». L'adresse à laquelle, il est fait référence est:

UNITE DE COORDINATION DU PDCE
sis Rue SOWETO
au numéro 177 - quartier Bacongo - Ex Télévision -
Email: contact@mdce-congo.com - Tél: 06 534 89 39,
www.pdce-congo.com
Brazzaville-République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 21 octobre 2020
Le Coordonnateur du PDCE

Auxence Léonard OKOMBI

VATICAN

Le cardinal Fridolin Ambongo nommé membre du gouvernement du Pape

Le jeudi 15 octobre dernier, le Pape François a confirmé et nommé des Cardinaux qui siégeront désormais dans son gou**vernement. Parmi les neuf promus figure le Cardinal Fridolin** Ambongo Besungu, archevêque de Kinshasa, en République démocratique du Congo. Il est âgé de 60 ans.

A la tête de l'archidiocèse de Kinshasa, Fridolin Ambongo Besungu est le quatrième Cardinal de l'Église catholique en République Démocratique du Congo sur la cathèdre de Kinshasa après Joseph Albert Malula (1964-1989), Frédéric Etsou-Nzabi-Bamungwabi (1991-2007) et Laurent Monsengwo Pasinya (2010-2015). Il s'est retiré de ses charges le 1er novembre 2015 après avoir atteint la limite d'âge fixée par le Droit canon (Cf. Canon 401 §1).

La République démocratique du Congo compte six Provinces ecclésiastiques, en autant d'Archidiocèses avec 41 diocèses le plus grand étant l'Archidiocèse de Kinshasa, la capitale.

Devant la presse, le Cardinal Ambongo a dit ses remerciements au Saint-Père qui a renouvelé sa confiance à ce poste à un autre cardinal de la République démocratique du Congo, après le Cardinal Laurent Monsengwo Pasinya: *«C'est un sentiment de fierté qui rejaillit sur tous mes compatriotes, catholiques ou non. C'est une bienveillante attention du Saint-Père pour le Congo et pour son peuple».*

Cardinal Fridolin Ambongo Besungu

Outre la nomination du Cardinal Ambongo, le Pape François a procédé à quelques mutations. Mgr Marco Mellino, évêque titulaire de Cresima, jusqu'à présent secrétaire adjoint du Conseil des Cardinaux, en devient le secrétaire, à la place de Mgr Marcello Semeraro, nommé préfet de la Congrégation pour la Cause des Saints.

Grégoire YENGO D.

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Ouverture de l'Année pastorale 2020-2021, ordinations diaconales et presbytérales

Archevêque métropolitain de Pointe-Noire, Mgr Miguel Angel Olaverri a appelé six diacres à l'ordination sacerdotale et six grands séminaristes à l'ordination diaconale. Ils ont été ordonnés en la paroisse Saint François le samedi 10 octobre dernier, au cours d'une messe concélébrée par NN.SS. Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi et président de la Conférence épiscopale du Congo, Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque coadjuteur de Brazzaville et administrateur apostolique de Dolisie.

Des prêtres venus de différents diocèses de l'Église du Congo ont été parmi les concélébrants, des religieux, religieuses et des fidèles laïcs venus de différentes paroisses. M. Zépherin Nguie, maire de Loandjili et d'autres autorités civiles ont été remarqués au cours de cette messe animée par la Schola populaire et l'ensemble des chorales de la paroisse Saint François.

Pour le diaconat, ont été ordonnés : Prince Nguie Ngatse, Damase Kasanga Kalamby, Jean Olivier Kinenga Tchiondi, Bité Mexent Massamba, Éminence Royid Adjobi et Dieu-Belain Éphraïm Nganga. Et pour le presbytérat, les nouveaux appelés sont les abbés Alain Claver Ngoma Balou, Clancy Bonazebi Boungou, Goldon Bechel Taty, Kevin Batantou Mahoungou, Dervy Baruch Salvator Mambou et John Crédo Moussendo.

Après la présentation et l'appel des candidats par l'abbé Alain Loemba Makosso, vicaire général de Pointe-Noire, qui a observé le rite prescrit par la sainte Église; les candidats ont été acceptés par le peuple de Dieu.

Dans homélie tirée de l'Evangile selon Saint Jean (Jn 15, 9-17), Mgr Miguel a fait comprendre que chaque chrétien devrait être disponible à perdre sa vie en renonçant à se regarder d'abord lui-même pour poser son regard sur celui de Jésus et servir les frères jusqu'au don total de la vie. *«Jésus-Christ est venu guérir les cœurs brisés. Ton cœur a-t-il été blessé, brisé par quelque chose? Bien que la peine puisse être grande, il y a quelqu'un qui peut guérir cela, c'est le Seigneur Jésus-Christ. Dieu l'a envoyé pour guérir les cœurs brisés. Ouvrez votre cœur à Jésus, le guérisseur des cœurs, car certaines blessures prennent du temps pour disparaître, mais toutes les blessures guérissent si elles sont laissées dans les mains du Seigneur. La seule chose que Jésus attend de nous aujourd'hui, c'est de reconnaître son amour pour nous, et surtout d'accueillir cet amour pour en vivre»*, a exhorté Mgr Miguel.

Les nouveaux diacres et prêtres avec les trois évêques

Aux ordinands, Mgr Miguel a rappelé que ce sont les pauvres que l'on vient servir; il faut prendre à cœur la présence de Dieu dans les pauvres que l'on doit servir. Après l'homélie, a suivi le rituel de l'ordination, avec un dialogue entre l'évêque et chaque ordinand; ils ont promis obéissance à l'évêque, avant de recevoir l'imposition des mains par l'évêque, devenant des prêtres dans l'ordre de Melchisédech. Tout le peuple de Dieu a exprimé sa joie, par des vivats.

Au nom de tous les ordinands, l'abbé John Crédo Moussendo a remercié tout d'abord Mgr Miguel pour la confiance, puis l'abbé Antonio Mabiala, prédicateur de leur retraite, pour sa disponibilité.

Une grande demande que les diacres et les prêtres ont faite à tous est la prière: que les chrétiens les accompagnent dans la prière. À la fin de cette célébration, Mgr Miguel a dit merci à tous ses confrères évêques pour leur présence et merci à tous les prêtres venus d'autres diocèses du Congo. Et il a déclaré ouverte l'Année pastorale 2020-2021.

Madocie Déogratias MONGO

XXXe DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE-A-

Tu aimeras ton prochain comme...

Textes: Ex 22, 20-26; Ps 18(17), 2-3.4.20.47.51 ab; Thes 1, 5c-10; Mat 22, 34-40

Les lectures de ce dimanche font référence à des commandements bien connus. Elles insistent sur la motivation de ceux qui choisissent d'aimer. C'est un appel à imiter Dieu.

Le passage du livre de l'Exode fait partie de ce qu'on appelle le *«Code de l'alliance»*. Il contient les lois données à Moïse au Sinaï. Il est donc nécessaire de les suivre pour appartenir au peuple de Dieu. Elles parlent du statut des désavantagés: résidents étrangers, veuves, orphelins, et pauvres.

Dans l'évangile, la controverse entre Jésus et ses adversaires: l'intention est de le *«mettre à l'épreuve». «Quel est le plus grand commandement?»* Les juifs, débattaient sur la hiérarchie entre les nombreux commandements et prescriptions de la loi juive.

Le *«Shema Israël»* (Dt 6,5) constituait la prière quotidienne de chaque Juif. Celle-ci prescrivait: *«Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit.»* Ces paroles confirmaient la suprématie de Dieu et la nécessité de centrer toute sa vie sur Lui. Aucun Juif ne nierait la grandeur et la primauté de ce commandement. La deuxième partie de la réponse de Jésus est tirée de Lévitique 19,18: *«Tu aimeras ton prochain comme toi-même.»* La nouveauté dans la réponse était le fait de coupler l'amour de Dieu et l'amour du prochain. Ce lien implique que l'amour du prochain reflète l'amour de Dieu (1 Jn 4, 20-21). Jésus demande que notre relation à Dieu se reflète dans la relation à nos semblables. L'amour pour Dieu et pour le prochain devient la règle fondamentale qui guide la vie des croyants.

Selon Jésus, la vie et le comportement humain doivent être guidés par le principe de l'amour et de la dévotion envers Dieu, lesquels trouvent leur réplique dans l'amour et le souci pour autrui. Lui-même a suivi ce principe. Nous pouvons ainsi dire que la vie d'un chrétien consiste à imiter Dieu et Jésus dans leur amour et leur engagement à l'égard de l'humanité.

Nous ne pouvons qu'apprécier les paroles de Jésus dans: *«Tu aimeras ton prochain comme toi-même.»* De ce fait, aimer son prochain signifie s'aimer soi-même. Car en préservant la vie d'autrui, nous préservons la nôtre. Nous n'avons aucune idée de celui qui se révèlera être un frère lorsque nous serons dans la nécessité. Un étranger d'aujourd'hui peut se transformer en *«sauveur»* de demain. Créés à l'image et à la ressemblance de Dieu, nous sommes invités à méditer sur cette caractéristique de Dieu dans nos relations les uns avec les autres. Nous ne pouvons pas prétendre aimer Dieu quand nous faisons la sourde oreille aux cris de ceux qu'Il nous donne de côtoyer.

L'amour est comme un feu. Il peut débuter par une étincelle dans le cœur et devenir capable d'embraser le monde s'il se traduit en action. Un signe certain que nous aimons Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme et de tout notre esprit se manifeste dans la façon dont nous traitons les autres avec amour. En nous et à travers nous, l'amour de Dieu devient alors une réalité qui s'expérimente et qui se vit. Après avoir écouté cet évangile, choisissons d'aimer et d'imiter le Dieu d'amour.

Amen!

Fr . Carlos CORREIA Sss
(Pointe-Noire)

DIOCESE DE KINKALA

Regard rétrospectif sur Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, ordinaire du lieu

Monseigneur Ildevert Mathurin Mouanga qui a pris le relai de la gouvernance du diocèse de Kinkala après Messeigneurs Louis Portella Mbuyu et Anatole Milandou, a commencé depuis le dimanche 28 juin 2020 l'exercice de la charge qui lui a été **confiée par l'Eglise.**

Qui est ce jeune et nouvel évêque?

Monseigneur Ildevert Mathurin Mouanga est né le 27 mai 1966 à Hamon actuel Madzia, dans le département du Pool en République du Congo. Il effectue ses études primaires à Hamon – Madzia, le collège à Nkayi et le lycée à Mouyondzi. De 1988 à 1991, il étudie la philosophie au Grand séminaire Cardinal Emile Biayenda à Brazzaville.

Après un stage pastoral à l'évêché de Nkayi comme responsable du bulletin de liaison Kintuadi, puis à la paroisse Saint Jean Baptiste de Bouansa, et enseignant à l'école primaire de Mbanza Nganga, il suit le cycle de théologie de 1994 à 1997 au Grand séminaire à Brazzaville.

Il fera le stage diaconal à la paroisse Saint Théophile de Kindamba dans le diocèse de Kinkala et sera ordonné diacre le 21 avril 1998 à la paroisse Sainte Jeanne d'Arc de Madzia. Il est ordonné prêtre le 16 août 1998 à la cathédrale Sainte Monique de Kinkala.

De 1998 à 2000, il sert comme secrétaire auprès de Mgr Anatole Milandou, collaborateur à l'économat diocésain et vicaire à la paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo à Brazzaville. De 2000 à 2004, il prépare la licence en exégèse biblique à l'Institut biblique pontifical de Rome, et de 2004 à 2009, le doctorat à l'Université Pontificale Urbaniana. Dans l'entre-temps, il sert comme vicaire dans deux paroisses en Italie.

Mgr Ildevert Mathurin Mouanga entouré des acolytes

De retour au Congo, il enseigne les écritures saintes et l'hébreu biblique au Grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda de Brazzaville. Il y servira comme directeur des études de 2010 à 2013, puis recteur d'octobre 2014 au 5 mars 2020, jour de sa nomination comme évêque de Kinkala par le Pape François.

A cause de la crise du Coronavirus, sa consécration qui a été repoussée deux fois de suite, aura finalement lieu le dimanche 28 juin 2020 au stade Omnisport de Kinkala. Il y est ordonné évêque par Mgr Louis Portella Mbuyu avec comme co-consécrateurs, NN.SS. Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville et Francisco Escalante Molina, nonce apostolique au Congo et au Gabon.

Le 30 août 2020, il ordonne quatre nouveaux prêtres pour le compte du diocèse de Kinkala. Le 3 octobre, il institue sept acolytes qui iront achever leur formation théologique au Grand séminaire interdiocésain de Kinsoundi.

Discret et laborieux, Mgr Ildevert Mathurin Mouanga est aussi féru des sciences bibliques, membre de l'Alliance Biblique du Congo et de l'Association Panafricaine des Exégètes Catholiques (APECA). Parmi ses publications, on compte: *«Une promotion de la lectio divina, dans le sillage d'Africae Munus de Benoît XVI», «L'exégèse scientifique face aux défis pastoraux en Afrique», «Assurer la libération de son frère en lui remettant ses dettes», «Le respect des parents dans le décalogue»*, etc.

Tout en veillant à la fidélité aux valeurs évangéliques et au respect de la collégialité ecclésiale, le développement semble son cheval de bataille dans un diocèse meurtri par deux décennies de crises en rebondissements (de 1998 à 2018). Armés de patience et de vigilance dans la prière, les fidèles lui souhaitent bon vent dans son nouveau et délicat service d'Eglise!

Aubin BANZOUZI

Catholic Relief Services – Programme de la République du Congo
Près de l'école Rémo
sur l'Avenue du Tribunal, Quartier Air Afrique
Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo
Tel :00242 04 058 45 09

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

Sélection d'organisations de la Société Civile Sous Récipiendaires (SRs) pour la mise en œuvre de la subvention du Fonds mondial pour la lutte contre le Paludisme et le renforcement du système de santé en République du Congo.
Depuis 2018, la République du Congo bénéficie de l'appui financier du Fonds Mondial. Cet appui continue avec l'approbation de la note conceptuelle soumise par le Congo couvrant la période de Janvier 2021 à Décembre 2023. Catholic Relief Services (CRS) a été retenue comme Principal Récipiendaire (PR) par le Comité de Coordination National des subventions du Fonds mondial (CCN) pour la mise en œuvre de la nouvelle subvention Paludisme. L'objectif de la subvention est de réduire la morbidité et mortalité liées au paludisme à travers des interventions dans les domaines suivants :
-La prise en charge des cas
-La distribution de MILDA en routine et en campagne
-La prévention du paludisme chez la femme enceinte à travers le Traitement Préventif Intermittent (TPIg),
-Le renforcement du système de santé à travers l'appui au système d'information sanitaire et à la santé communautaire.
Dans le cadre de la mise en œuvre de la subvention, CRS souhaite recruter trois organisations de la Société Civile comme sous-récipiendaires et partenaires de mise en œuvre. Chaque SR sera responsable d'une zone selon la répartition départementale suivante :

Zone 1 : Brazzaville, Plateaux, Cuvette, Likouala
Zone 2 : Pointe-Noire, Kouilou, Niari, Lekoumou
Zone 3 : Bouenza, Pool, Cuvette-Ouest, Sangha

Une organisation peut postuler pour une ou plusieurs zones géographiques de mise en œuvre. Cependant, elle ne peut être nommée que pour couvrir une seule zone.
Le formulaire de soumission des candidatures ainsi que les termes de référence détaillés de la présente manifestation d'intérêt peuvent être retirés gratuitement au Bureau de CRS près de l'école Remo, Avenue du Tribunal, Quartier Air Afrique, ou par email à Monsieur le Représentant Résident de CRS/RoC, email : bidcg@crs.org
Pour chaque soumission pour une zone géographique, les cinq lots de documents listés incluant le formulaire de soumission des candidatures et ses annexes, ainsi que les pièces administratives doivent parvenir à CRS sous pli fermé dans une seule enveloppe contenant cinq autres enveloppes (soit une enveloppe par lot) avec la mention «Manifestation d'intérêt SR, NFM 3», au secrétariat de CRS, sis près de l'école Remo, Avenue du Tribunal, Quartier Air Afrique au plus tard le 11 Novembre 2020 à 13h00. L'ouverture des plis se fera lors d'un atelier de sélection la semaine du12 Novembre 2020 par le panel de sélection.
Les candidats ayant besoin de clarifications sur les termes de référence peuvent envoyer leurs questions à l'adresse suivante : bidcg@crs.org en indiquant dans la ligne objet : «Manifestation d'intérêt SR, NFM3 ».

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
vers le rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431; Tél.: 22 29413 34/05 736 64 64
République du Congo

ANNONCE LEGALE

«LASSARAT CONGO»
Société A Responsabilité Limitée
Au Capital de Francs CFA: Vingt Millions (20 000 000)
Siège social: Avenue du Havre, Boîte postale: 571
Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG/PNR/12 B 484

APPROBATION DES COMPTES ET NOMINATION D'UN NOUVEAU FONDE DE POUVOIR

Aux termes du Procès-verbal d'Assemblée Générale Mixte de la société «LASSARAT CONGO» SARL, tenue à Pointe-Noire en date du 10 septembre 2020, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné le 29 septembre 2020, enregistré à Pointe-Noire le même jour, folio 190/14 n°562; Les associés de ladite société ont pris les résolutions suivantes:
I-Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire:
-Approbation des états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2019;
-Quitus entier au gérant pour l'exercice clos le 31 décembre 2019;
-Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019;
-Approbation du rapport du Commissaire aux comptes sur les Conventions visées aux articles 350 et suivants de l'Acte uniforme OHADA;
II-Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire:
-Poursuite des activités de la société ;
-Nomination de Monsieur Rogério Fernando SANTOS SILVA, en qualité de nouveau fondé de pouvoir ;
-Pouvoirs pour accomplir les formalités.
Le dépôt légal dudit Procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire,
le 1er octobre 2020, sous le numéro 20 DA 620, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 14 octobre 2020.

Pour mention et avis,
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire.

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P: 1718,
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE «FUTUR COMMERCIAL SERVICES CONGO»

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 16 Septembre 2020, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 17 Septembre 2020, sous le folio 182/1 N°486, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination: FUTUR COMMERCIAL SERVICES CONGO SARLU;
Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;
Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000);
Siège social: Quartier Vindoulou, vers le péage de Mengo, Pointe-Noire, République du Congo;
Objet: La société a pour objet, en République du Congo:
-Vente des pièces détachées; Maintenance des appareils, engins, véhicules; Import (pièces détachées, engins, véhicules); Garage; Commerce général.
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;
Gérant: Monsieur MBOUSSA Jean Bruno ;
RCCM: CG-PNR-01-2020-B13-00126 du 19 Octobre 2020.

Pour insertion légale,
Maître Léole Marcelle KOMBO

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,
vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431; Tél.: 22 294 13 34/05 736 64 64
République du Congo

ANNONCE LEGALE

«CMA CGM CONGO»
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au Capital de Francs CFA: Dix Millions (10 000 000)
Siège social: Immeuble «IMMOCO»
15, Boulevard Charles De Gaulle, Boîte postale: 884, Pointe-Noire,
République du Congo
RCCM: CG/PNR/08 B 251

APPROBATION DES COMPTES ET DEPÔT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Aux termes du Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société «CMACGM CONGO» tenue à Marseille, en France, en date du 30 juin 2020, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 29 septembre 2020, enregistré à Pointe-Noire, folio 190/19, n°568; Les actionnaires de ladite société ont pris les résolutions suivantes:
-Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
-Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019;
-Quitus complet et sans réserve à l'Administrateur Général pour l'exercice clos le 31 décembre 2019;
-Approbation des conventions visées à l'article 502 de l'acte uniforme OHADA;
-Pouvoirs pour les formalités.
Le dépôt légal dudit Procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 1er octobre 2020, sous le n°20 DA 621, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 14 octobre 2020.

Pour mention et avis,
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire.

LOTERIE

La COGELO veut se relever de ses insuffisances décriées

La Congolaise de gestion de loterie (COGELO), société anonyme de droit congolais, a soufflé ses 29 bougies d'existence le 12 octobre dernier. Pour célébrer l'évènement, la direction générale de cette société a organisé une conférence de presse animée par son directeur général Guy Roger Moigni, à Brazzaville. Le nouveau directeur et son équipe entendent redresser la situation et assainir sa gestion et ses comptes. Ils proposent pour ce faire un plan de sortie de crise.

Guy Roger Moigni

La COGELO qui en est presque à sa troisième décennie a progressivement étendu son réseau physique sur le territoire national. Pointe-Noire en février 1992, Dolisie (Niari) en juin de cette année, Nkayi (Bouenza) en 1994, Gamboma (Plateaux) en 1999, Ouesso (Sangha) en 2002 et enfin Impfondo en 2003. A cela s'ajoutent d'autres extensions à Oyo, Ewo, Boundji, Djambala, Sibiti, Madingou, Bouansa, Mouyondzi, Makoua, Ollombo, Mokeko, Pokola, Kinkala, …

Axée essentiellement sur les courses de chevaux au début de ses activités, cette structure a diversifié la gamme de son offre avec le lancement des jeux de grattage, du loto à boules, des paris sportifs, etc. Elle compte aujourd'hui 337 agents permanents, plus de 600 auxiliaires, soit plus de 1000 revenus mensuels garantis.

Nommé le 22 septembre 2020, Guy Roger Moigni qui est le 8e directeur général de cette société a précisé que ces avancées ont été rendues possibles grâce à la capacité de ses prédécesseurs. Au-delà des éloges, il a peint la situation difficile que vit la société sur tous les plans de son activité. *«La situation financière est instable et dégradée, les actifs de la société ne sont pas maitrisés, la situation des tiers est confuse, les relations avec les banques et les partenaires extérieurs, très dégradées, ne sont pas des relations de confiance, le chiffre d'affaires est en décroissance depuis 2014»*. Une situation, a-t-il souligné, dûe à plusieurs erreurs de gestion commises dans le passé, notamment l'absence d'une vision claire du devenir de l'entreprise et du rôle que l'on devrait lui faire jouer dans la société. *«L'inadéquation du processus de prise de décision par rapport aux principes de rationalité de gestion, l'absence des outils managériaux capables de maintenir la cohésion et d'engendrer des performances organisationnelles optima dans toutes les fonctions de gestion, le manque de cadre de référence approprié à même de permettre un pilotage basé sur des orientations pertinentes et non sur l'intuition, l'absence des outils managériaux fondamentaux dont l'utilisation garantit une gestion efficiente de l'entreprise et le manque d'intérêt sur la valorisation du capital humain sont des maux qui ont miné la COGELO depuis belle lurette.»*

Le plan de sortie de crise envisagé va analyser profondément la situation de la société; définir les stratégies à adopter (c'est le plan de développement stratégique) et mettre en place un plan d'action budgété et chronométré. *«La direction générale veut par-là donner une trajectoire plus précise à l'évolution de l'entreprise et instaurer un renouveau méthodologique dans sa gestion, afin de garantir à la société des performances aussi bien techniques, humaines que financières à la hauteur de sa vocation d'utilité sociale et sa motivation de profit»*, a déclaré G.Roger Moigni. Avant de poursuivre: *«Ces plans permettront de donner aux différentes parties prenantes de l'entreprise et à ses cadres, l'occasion de s'accorder sur le devenir de la COGELO, ainsi que sur les stratégies techniques, commerciales, financières et humaines susceptibles d'assurer la réalisation de ce rêve.»*

Pour mémoire, la COGELO a été créée le 13 février 1991 par l'assemblée générale constituante de ses actionnaires. Elle a démarré ses activités le 12 octobre de la même année à Brazzaville.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

SOLIDARITE

Le Rotary Club appuie la Caritas Brazzaville pour la scolarité des enfants en situation de rupture

Dans le cadre du projet éducation en milieu ouvert (EMO) que pilotent les Caritas paroissiales depuis de longues années, à l'initiative de la Caritas Brazzaville, M. Thierry Mbemba, président du Rotary Club, a remis lundi 12 octobre 2020 à la Caritas Brazzaville, représentée par son coordonnateur Ferdinand Malonga, une enveloppe de 120.000 FCFA. Il s'agit de soutenir la scolarité de 20 enfants en situation de rupture dans les établissements publics de Brazzaville dans les classes de CP1 jusqu'en 6e au titre de l'année scolaire 2020-2021.

Les éducateurs de l'EMO

Ces enfants ont été identifiés et encadrés par les éducateurs spécialisés de l'EMO des différentes Caritas paroissiales de l'archidiocèse de Brazzaville. Les critères de sélection retenus par les éducateurs du projet sont ainsi définis: être veuve ou des parents; avoir un à deux enfants en situation de rue; l'enfant doit fréquenter l'école publique et être suivi durant toute l'année scolaire par un éducateur spécialisé de l'EMO.

Ferdinand Malonga a rappelé, à l'occasion, le contexte dans lequel se tient la rentrée scolaire cette année, un contexte marqué par la pandémie de la COVID-19 avec ses corollaires dans le monde éducatif. *«Grâce à cette enveloppe, les familles des enfants en situation de rupture peuvent soutenir la scolarité de leurs enfants dans d'assez bonnes conditions»*, a-t-il indiqué.

Pascal BIOZI KIMINOU

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°010/DURQuaP /2020
REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQuaP)

EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE LA REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES – PRODUCTION DU DAO DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF DE SOUKISSA A BRAZZAVILLE

N° de Prêt : BIRD 8588-CG
N° de référence : CG-DURQuaP-102-SC-QC

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant «Etudes techniques-production du DAO des travaux de construction du complexe sportif de Soukissa à Brazzaville».
2. Les services de consultant («Services») consistent à réaliser une étude : (i) préliminaire pour déterminer le programme et le parti d'aménagement, (ii) d'Avant-Projet Sommaire (APS) puis, (iii) d'Avant-Projet Détaillé (APD) et d'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres.
3. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral/Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) invite les firmes de consultants (« Consultants») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : (i) qualifications pour exécuter les services pressentis (références attestées de l'exécution de contrats analogues, etc.) ; (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent) ; (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae.
4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des «Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID» édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, («Directives de Consultants»), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.
6. Un Consultant sera choisi selon la méthode « Qualification de Consultants «QC» telle que décrite dans les Directives de Consultants.
7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.
8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 27 octobre 2020 à 13 h 00 (heures locales)

Secrétariat DURQuaP
A l'attention du Coordonnateur
Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya);
Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO;
BP: 14 729 – Brazzaville –
République du Congo.
Tél : 22 613 90 36 / (+ 242) 05 776 90 57 /06 667 22 29
Email: cepdurquapdggt@gmail.com

Le Coordonnateur du Projet,

BATOUNGUIDIO. -

ANNONCE

Banque des Etats de l'Afrique Centrale –Services Centraux
Commission de Consultation de la DGEFRI

Appel à candidatures n°139/BEAC/DGEFRI-DERS/SIO/Ser/2020 du 20 octobre 2020 pour le choix d'un consultant en vue de la traduction en anglais du rapport annuel 2018

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage de recruter, sur fonds propres, un consultant pour la traduction du français vers l'anglais de son rapport annuel 2018. A cet effet, elle invite, par le présent appel à candidatures, les consultants intéressés remplissant les conditions requises à soumettre une candidature.
Les candidatures peuvent être celles d'un consultant individuel ou d'un cabinet spécialisé.

I. OBJET DU MARCHE

Les prestations porteront notamment sur la traduction fidèle en anglais du rapport d'activités de la Banque Centrale pour l'année 2018.
Les caractéristiques du rapport à traduire sont les suivantes:
- langue du rapport: français;
- contenu du rapport: information à caractère économique, monétaire et financier;
- nombre de pages format A4: 178 ;
- nombre approximatif de mots: environ 70 000 mots.

II. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

L'objet du présent appel à candidatures est de présélectionner cinq consultants qualifiés.
Les candidats présélectionnés seront invités à remettre leurs propositions technique et financière suivant les critères qui leurs seront communiqués.

III. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats devront fournir deux dossiers, en un (01) exemplaire original et trois (03) copies, comprenant les pièces ci-après:

Dossier administratif:

Les candidats devront fournir un dossier complet comprenant les documents ci-après:
- une lettre de candidature;
- un engagement sur l'honneur de la véracité des informations déclarées et l'authenticité des documents fournis ;
- les copies certifiées conformes de la pièce d'identité et des diplômes ;
- un agrément délivré par l'autorité compétente ou tout document en tenant lieu, le cas échéant.

Dossier technique:

Le consultant devra justifier d'une solide expérience dans le domaine de la traduction en anglais des rapports d'activité et/ou d'autres documents à caractère économique, monétaire et financier. Ses qualifications minimales requises sont:
- être titulaire d'un diplôme de niveau bac+5 ou équivalent dans le domaine de la traduction du français vers l'anglais;
- disposer d'une expérience d'au moins cinq années dans le domaine de la traduction du français vers l'anglais (au minimum 10 documents de 25 000 mots ou l'équivalent en termes de mots):
- avoir une expérience dans la traduction en anglais des documents techniques rédigés en français soutenu de nature économique, monétaire et financière.

Les candidats devront fournir un dossier complet comprenant les documents ci-après:
- un curriculum vitae précisant l'identité du candidat, ses contacts (téléphone et courriel), les diplômes universitaires obtenus, les références similaires détaillées (clients, objet du marché, prestations réalisées, nombre de mots, etc.)
- les justificatifs des prestations antérieures similaires (attestation de bonne exécution, etc).

IV. EVALUATION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront évaluées sur 100 points de la manière suivante:
• Diplômes universitaires et/ou formation pertinente: 30 points;

• Références similaires dûment justifiées: 70 points;
La note technique minimale requise est de soixante-dix points.

V. DEPOT ET OUVERTURE DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature, obligatoirement rédigés en langue française, devront être déposés, sous pli fermé, à l'adresse suivante, au plus tard, mercredi 18 novembre 2020, à 12H00, heure de Yaoundé:

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE – 15e étage - Porte 15.01
736, Avenue Monseigneur Vogt
B.P.: 1917, Yaoundé - CAMEROUN

L'enveloppe extérieure devra porter uniquement la mention:
«Appel à candidatures n°;
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT».

VI. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les consultants intéressés peuvent obtenir un complément d'information, à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'exploitation, CGAM, 14e étage, porte 14.12
736, Avenue Monseigneur Vogt
B.P.: 1917, Yaoundé - CAMEROUN
Fax: (+237) 222 23 33 29
@: cgam.scx@beac.int

Yaoundé, le 20 octobre 2020
Le Président de la Commission.

LITTERATURE

Marie-Léontine Tsibinda remporte le prix Charden-Farell 2020

A l'occasion de la 2e édition de «La saison des lettres congolaises» tenue à Brazzaville samedi 17 octobre dernier, sous les auspices de son coordonnateur, Maha Lee Cassy, président des Editions-plus à Paris (France), initiatrices du projet, «La tourterelle chante à l'aube» de Marie-Léontine Tsibinda a remporté le prix littéraire international Charden-Farell, édition 2020.

L'œuvre de cette poétesse congolaise résidant au Canada depuis 1999 a été choisie parmi 13 autres, par un jury international présidé par le poète Huppert Malanda. Marie-Léontine Tsibinda est *«la pionnière de la parole poétique écrite congolaise, du fait qu'elle est la première Congolaise à avoir publié un recueil de poèmes en République du Congo»,* selon Huppert Malanda. En l'absence de la récipiendaire, c'est le poète Jean-Blaise Bilombo Samba, son époux, qui a réceptionné ce prix, en présence de Sergey Belyaev, directeur du Centre culturel russe qui a abrité l'événement, et des férus de la culture et des lettres.

Pour choisir le lauréat, les organisateurs ont opéré entre 56 livres de divers auteurs et de tous genres littéraires. Les membres du jury disséminés à travers le monde faisaient, chacun, le choix des meilleurs ouvrages qu'on achetait dans son pays.

Marie-Léontine Tsibinda

Après lecture, le jury a sélectionné 13 livres, gardés et mis à la disposition du président du jury, et enfin 5 meilleurs livres ont été retenus, dans le lot duquel a été sélectionné un ouvrage: *«La tourterelle chante à l'aube»* de Marie-Léontine Tsibinda. Une somme poétique de 183 pages, publiés en 2019 aux éditions LC.

Pour Jean-Blaise Bilombo Samba, *«La tourterelle chante à l'aube»* s'ouvre sur un élan d'envol et de quêtes ouvreurs du portail d'émancipation de l'être entre les dernières résistances de la nuit et la poussée du jour. Cette somme construite comme une anthologie poétique personnelle comprend quatre anciens titres plus un cahiers d'inédits. Il estime que, si les titres de cette poétesse congolaise circulant entre le Mayombe et les forêts boréales du Canada l'ont classée bien avant la mode d'aujourd'hui, parmi les amoureux de la nature et de la terre mère, les inédits du cinquième cahier sous le titre «Soleil mon seul pays» donnent à lire une créatrice civique inspirée et batailleuse, dont la fraîcheur et la hauteur de l'indignation étonnent et emportent l'adhésion la plus fraternelle.

Jean-Blaise Bilombo Samba (au milieu) recevant le prix de son épouse

Le coordonnateur de *«La saison des lettres congolaises»,* qui s'est réjoui de ce qu'une Congolaise ait été primée, a annoncé la construction à Mouyondzi, dans le département de la Bouenza, d'une *«Résidence des écritures».* Une maison loin des bruits des grands centres urbains, qui permettra aux écrivains qui le souhaitent d' aller se ressourcer.

«Tous mes sincères remerciements au Groupe Charden Farell pour ce prix qui me remplit de joie. Merci à tous pour vos félicitations», a commenté la récipiendaire sur son compte Facebook.

Marcellin MOUZITA M.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE DE SUÈDE

Youssou N'dour premier Africain à rejoindre l'institution

Le chanteur-compositeur sénégalais Youssou N'dour figure depuis le 10 octobre 2020 parmi les neuf nouveaux membres de la prestigieuse Académie royale de musique de Suède. Il a été présenté comme un ''innovateur'' de la musique traditionnelle ouest-africaine. L'artiste sénégalais se fait l'écho de la musique traditionnelle africaine en collaborant avec des artistes du monde entier.

Youssou N'dour est le premier africain à rejoindre cette prestigieuse institution fondée au 18è siècle. Il se dit fier d'intégrer cette Académie. Lui qui

Youssou N'dour, la fierté africaine.

fait résonner la musique traditionnelle africaine partout dans le monde, a accueilli cette promotion avec humilité et la considère comme un pas de plus pour l'Afrique.

Youssou N'dour fait partie des cinq membres étrangers qui font leur entrée à l'Académie suédoise aux côtés du chef d'orchestre américain Kent Nagano ou bien encore de la claveciniste et chef d'orchestre française Emmanuelle Haïm. L'auteur et compositeur sénégalais a été salué pour avoir développé une musique contemporaine en se basant sur un patrimoine musical traditionnel.

Le roi du Mbalax comme l'appelle ses nombreux admirateurs, patron du groupe Super Etoile de Dakar a fait connaître la musique populaire du Sénégal en collaborant avec de grands artistes du monde entier comme Peter Gabriel, Paul Simon, Wiclef Jean, Neneh Cherry et d'autres.

L'artiste engagé qui a occupé également le poste de ministre de la Culture au Sénégal n'est pas récompensé pour la première fois pour sa musique et son talent. Il a déjà reçu plusieurs prix internationaux tels que le Polar Music Prize en Suède, ainsi que le Praemium Imperial considéré comme le ''Nobel'' des arts'' au Japon.

Alain-Patrick MASSAMBA

INVITATION A SOUMISSIONNER (RFP)

(REPUBLICATION)

NOM & ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE : 19/10/2020 REFERENCE : AMI/PROC/002/2020/ Recrutement des Institutions de la Microfinance pour la mise en place d'un fond revolving. (République)

Chère Madame/Cher Monsieur,

L'accès limité au financement d'un grand nombre de promoteurs informels couplé à la crise économique, devient impérieux de renforcer davantage les moyens d'existence des promoteurs, notamment des jeunes et des femmes fortement présentes dans l'entrepreneriat informel à travers la mise en place d'un mécanisme de fonds revolving en partenariat avec une institution de microfinance (IMF) pour assurer l'accès au financement. C'est dans ce cadre que cet appel à manifestation d'intérêt est lancé aux institutions de microfinance pour la mise en place d'un fonds revolving.

Les termes de référence de la mission sont disponibles à travers le lien suivant :

Les propositions doivent être soumises en ligne, au plus tard le 09/11/2020 à 17h00.

Si vous ne parvenez pas à accéder à l'appel à travers le lien, les documents de la demande de propositions peuvent être obtenus à partir du 19 octobre 2020 par l'intermédiaire de l'unité de Procurement du PNUD Congo (email : procurement.cg@undp.org) en mettant en copie : rostella.samba@undp.org et cesar.tchibinda@undp.org

Votre soumission doit être rédigée en ***français***, et assortie d'une durée de validité minimum de ***120 jours***.

Dans le cadre de la préparation de votre soumission, il vous appartiendra de vous assurer qu'elle parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les soumissions qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte.

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.

Cordialement,
Emma Ngouan-Anoh
Représentante Résidente Adjointe
19/10/2020

INVITATION A SOUMISSIONNER (RFP)

NOM & ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE : 19/10/2020 REFERENCE : AMI/PROC/003/2020/ Appel à propositions pour le recrutement d'un (1) sous-récipiendaire pour la mise en œuvre du volet communautaire

Chers acteurs de la lutte contre le VIH et la Tuberculose,

Le Congo à travers le Comité de Coordination National (CCN) des subventions du Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme (FMSTP) a soumis en avril 2020 une demande de subvention pour le financement d'un montant de 25 866 296 euros pour la lutte contre le VIH/SIDA et la Tuberculose. Le PNUD a été désigné Récipiendaire Principal (PR) de ladite subvention qui sera mise en œuvre de janvier 2021 à décembre 2023.

Ainsi le PNUD s'associe au Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (le Fonds Mondial) et le Gouvernement de la République du Congo à travers le Ministère en charge de la Santé pour soutenir et renforcer les réponses nationales au VIH, à la Tuberculose. L'objectif de ce partenariat est d'assurer l'accès à des services de santé de qualité pour tous et de permettre à toutes les personnes vivant ou affectées par les maladies de mener une vie saine et productive tout en bénéficiant d'une pleine inclusion sociale.

Pour atteindre les objectifs fixés, la mise en œuvre de cette subvention se fera à travers les interventions planifiées avec des acteurs communautaires qui vont contribuer à améliorer la performance des programmes VIH et Tuberculose. Elle se fera en partenariat avec le Ministère en charge de la Santé, sous la supervision du CCN et en collaboration avec des partenaires de mise en œuvre (sous-récipiendaires, des prestataires de services).

Le PNUD, en tant que PR de la subvention VIH/TB 2021 -2023, s'investit dans les préparations de la subvention, afin d'en garantir le démarrage en début janvier 2021. Ce message a pour but de vous informer que le PNUD lance un appel à propositions pour solliciter des soumissions d'organisation non gouvernementales qualifiées pour participer à la mise en œuvre des activités communautaires de la subvention en qualité de sous-récipiendaire (SR).

Les termes de référence de la mission sont disponibles à travers le lien suivant :

Les propositions doivent être soumises en ligne, au plus tard le 19/10/2020 à 17h00.

Si vous ne parvenez pas à accéder à l'appel à travers le lien, les documents de la demande de propositions peuvent être obtenus à partir du 19 octobre 2020 par l'intermédiaire de l'unité de Procurement du PNUD Congo (email : procurement.cg@undp.org) en mettant en copie : rostella.samba@undp.org et cesar.tchibinda@undp.org

Des copies imprimées des documents pouvant également être obtenues auprès de la Secrétaire Permanente du CCN, Madame Doris BOUNGOU, email : [illegible]

Les soumissions doivent être faites au plus tard le **9 novembre 2020 à 16h00 heures locales de Brazzaville (République du Congo)** délai de rigueur. Les détails complets de la soumission seront fournis dans la trousse de demande de propositions.

Cordialement,
Emma Ngouan-Anoh
Représentante Résidente Adjointe
19/10/2020

BASKET-BALL

L'Afrique centrale entend rattraper son retard

Contrairement aux autres sous-régions du continent, l'Afrique centrale traîne le pas pour le développement de son basketball. Mais les dirigeants sont conscients de ce retard. Ils ont enclenché un processus pour se rattraper. Ils se sont associés et ont créé ensemble, le 12 octobre dernier, l'Association des ligues majeures de basket-ball (ALMAC) pour relever ce défi.

Cette plateforme a pour objectif de regrouper les ligues et de favoriser un travail collectif. Unir ses forces pour avancer sûrement et longtemps.

L'ALMAC est composée des ligues régionales de Bangui (RCA), de Brazzaville (Congo), de Ndjamena (Tchad), de l'Estuaire (Gabon), de Yaoundé (Cameroun) et de Kinshasa (RDC). Elle veut faciliter le développement du basketball de la sous-région. En tout cas, les ligues des six pays membres ont grand espoir.

Le Centrafricain Guy Maurice Limbio, président de la Ligue de Bangui, est désigné président de cette nouvelle structure par ses pairs. Selon lui, le nouveau cadre de travail formel va permettre de piloter les actions communes pour le développement du basketball en Afrique centrale. *«Les objectifs à très court terme c'est de faciliter l'organisation de compétitions sous régionales des jeunes. Nos jeunes ont besoin d'être plus aguerris avant d'aller à des compétitions continentales contre les grandes nations qui sont mieux organisées. Je veux nommer les nations de l'Afrique du nord et de l'Afrique de l'ouest»* explique le dirigeant.

«Nous avons beaucoup de pistes que nous allons traduire très prochainement en actions de proximité auprès des ligues majeures, mais également auprès des académies qui existent. Tout cela pour hisser progressivement le niveau de tout un chacun» ajoute-t-il.

G-S.M.

Bureau de l'ALMAC.

Président: Guy Maurice Limbio (RCA). Secrétaire général: Dorland Bonango (Gabon). Vice-présidents: Yves Tsala (Cameroun/Développement), Fabrice Makaya (Congo/Partenariats et communication) et Hissen Tahir (Tchad/Finances). Membres conseillers: Trésor Nganga (RD Congo), Claude Koulengana (Congo)

COUPES AFRICAINES INTERCLUBS

L'Etoile du Congo en chantier

L'Etoile du Congo va renouer avec la compétition africaine. La FECOFOOT l'a engagée en Coupe de la Confédération. Comment se prépare-t-elle pour essayer de mettre le maximum de chance de son côté? Son entraîneur Roger Elie Ossété nous en parle dans l'interview qu'il a bien voulu nous accordée.

**Coach, où en sont les préparatifs d'Etoile du Congo qualifiée en Coupe de la Confédération?*

**L'équipe se prépare lentement mais sûrement. Malheureusement, le temps qui nous est imparti est court. Nous étions obligés de débuter notre préparation avec la phase du travail foncier qui est la base dans notre programmation. Après cette première phase qui durera dix jours, nous rentrerons dans celle du travail spécifique puis nous serons pratiquement dans la pré-compétition.

**Dans quelle forme avez-vous retrouvé les joueurs après sept mois d'inactivité dûe à la COVID-19?*

** La COVID-19 constitue un grand handicap. Le constat est que les joueurs ont vraiment perdu. Scientifiquement, lorsqu'un joueur fait plus de douze jours sans s'exercer, il perd tout. Donc on ne peut pas les en vouloir pour ça. Nous nous attelons là-dessus pour les ramener à un niveau très important.

**Plusieurs joueurs de l'effectif de la saison dernière ont été aperçus dans les rangs d'Otoho!*

**On s'y attendait. L'expérience montre qu'à chaque inter-saison il y a un mouvement de flux et de reflux dans tous les clubs, Etoile du Congo n'a pas échappé à cette réalité. Qu'à cela ne tienne, je me concentre sur les présents. Il y a un mélange de jeunes et de joueurs d'expérience.

** Vous garantissent-ils leur engagement définitif?*

**Depuis que je suis avec eux, j'ai reçu leur garantie. J'essaie constamment de faire comprendre à certains que la position qu'ils veulent prendre est mauvaise, mais je n'exclus pas que tout peut arriver à la dernière minute. Donc je préfère pour l'instant me réserver de tout commentaire sur l'effectif du groupe. Au moment opportun nous communiquerons sur la composition définitive de notre effectif.

**Vous êtes détenteur d'une licence B CAF, alors que le nouveau règlement exige une licence A pour être au commande d'une équipe disputant ses compétitions.*

**La FECOFOOT sait qu'au niveau local, il n'y a pas eu ce type de formation. Je crois qu'elle va solliciter une dérogation pour nous permettre de jouer d'abord, puis quand la formation sera organisée nous irons nous former.

**L'Etoile du Congo est-elle capable de nous faire revivre les exploits de l'AC Léopards ou même de faire comme le CARA de 2018?*

**Les gens se réfèrent à la performance que j'ai réalisée avec CARA en 2018. Mon souhait est de récidiver avec l'Etoile du Congo. C'est vrai que les difficultés ne manquent pas, mais nous faisons avec les moyens du bord pour atteindre l'objectif.

Roger Elie Ossété

** Un mot pour conclure?*

** L'amour est plus fort que nous. Donc, nous devons être unis et solidaires pour aller plus loin.

Propos recueillis par
Dimitri MACK

ANNONCE LEGALE

Etude Maître Hugues-Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire,
sise face Cour d'Appel de Pointe-Noire, Email: hipoaty@gmail.com
Téléphone: (+242) 06 631 14 17

Aux termes d'une décision collective extraordinaire prise par devant Maître Hugues Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire, en date du trois mars deux mille vingt, Folio 191/1 n°564,

Les associés de la Société «KENNY'S», Société A Responsabilité Limitée au capital de FRANCS CFA 1.000.000, ayant son siège social à Brazzaville, 146, Avenue du Mury (centre-ville), inscrite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier 12 B 181.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, l'assemblée générale décide, à compter de ce jour, de la création d'un établissement secondaire dans la ville de Pointe-Noire à l'adresse ci-après:

121, avenue CHARLES DE Gaulle;
Siafoumou, en face de super marché DIVERCO,
Avenue de l'Emeraude, quartier Centre-ville.

Mention modificative a été prise en conséquence au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro 12 B 181.

Pour avis,
Le Notaire.

MAITRE NOEL MOUNTOU
NOTAIRE
Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, à côté de la boulangerie NAJAH,
Rue MPANZOU, Centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10;
E-Mail: noelmountounotaire1@gmail.com

«CORTELL ENGINEERING ENVIRONNEMENT»
En sigle C.E.E.
Société A Responsabilité Limitée
CAPITAL: 10.000.000 FRANCS CFA
Siège social: Avenue Ngueli-Ngueli, quartier Wharf,
POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du dix-sept mars deux mil vingt, enregistré le quatorze octobre de la même année, Folio 179/10 n°145, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Cortell Engineering Environnement, en sigle C.E.E, SARL.

Aux termes dudit procès-verbal, l'Assemblée a:

- Agréé la cession de cinquante (50) parts sociales faite par Monsieur DATHET GOMBE à la société IMEX ENVIRONNEMENT SA;
- Augmenté le capital social, en le portant du montant initial de un million (1.000.000) Francs CFA à dix millions (10.000.000) Francs CFA, en créant ainsi neuf cents (900) parts sociales nouvelles de dix mille (10.000) Francs CFA chacune;
- Mis à jour les statuts.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du 16 Octobre 2020, sous le n°20 DA 666.

Pour avis,
Maître Noël MOUNTOU,
NOTAIRE.

Fonds des Nations Unies pour la Population
Adresse: Rue Crampel, B.P.: 19012
Brazzaville, République du Congo
Téléphone: +242 05 521 67 00
Site web: www.unfpa-congo.org

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT (REOI)
REOI No. UNFPA/COG/01/2020

Pour l'actualisation de la base des données des fournisseurs de services et de biens en vue d'une éventuelle mise en place d'accord à long terme (LTA) avec L'UNFPA AU CONGO-BRAZZAVILLE

Madame/ Monsieur,

La Représentation du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) en République du Congo souhaite actualiser sa base des données des fournisseurs de biens et services en vue d'une éventuelle mise en place d'accords à long terme (LTA) pouvant faciliter l'exécution de ses programmes et projets.

Le présent appel à manifestation d'intérêt est lancé à l'intention de tous fournisseurs de biens et services (compagnies nationales et internationales, consultants, institutions privées et paraétatiques, ONG nationales et internationales, etc.) à manifester leur intérêt pour l'exécution d'éventuels contrats de provision de biens et services sur l'étendue du territoire Congolais.

ELIGIBILITE:

Seules les candidatures qualifiées dans les domaines et catégories ci-dessous seront notifiées et invitées, en cas de besoin, à participer aux appels d'offres que l'UNFPA aura à lancer.

Toute personne physique ou morale intéressée est priée de fournir en suivant la numérotation et l'ordre ci-dessous, les informations suivantes:

1. PROFIL DE LA COMPAGNIE

Fournir les informations suivantes pour démontrer sa capacité organisationnelle, technique et financière à exécuter d'éventuels contrats avec l'UNFPA, ses programmes et projets.

1.1 Immatriculation (pour les compagnies, cabinets et autres)

• Statut, registre de commerce, patente, numéro d'identification unique (NIU), etc.

1.2 Description des services et biens à fournir

• Décrire d'une façon détaillée en mentionnant la qualité du produit ou service selon les normes nationales et internationales (ISO).

1.3 Expérience

• Inclure un tableau récapitulatif des projets/programmes déjà achevés ou en cours d'exécution et des attestations de services similaires rendus.

1.4 Personnels et contacts

• Liste des personnels clés et leurs contacts (téléphone, fax, email, site web). Inclure leurs CV pour des cabinets de consultance, une attestation de localisation et un plan de situation des bureaux.

1.5 Capacité financière

• Comptes financiers 2019 ou liasse fiscale 2019 et dernier rapport d'audit financier (si applicable).

• Justificatif récent d'un compte bancaire ouvert au nom de la société dans l'une des banques locales (RIB récent accompagné d'une attestation de la banque).

II. DOMAINES D'ACTIVITES ET EXPERTISE

II.1. Matériels roulants (vente, location et services connexes)

• Ambulance, véhicules 4 x 4, voitures (berline), camions, camions avec remorques, motos, pirogues motorisées et non motorisées, hors bords, bateaux, mise à niveau de véhicules (installation de vitrine de protection/sécurité et autres équipements et matériels), etc.

• Fourniture de carburant, huile de moteur, pneus et autres consommables liés aux véhicules.

• Entretien et réparation des moyens roulants.

II.2. Equipements médicaux, médicaments et autres produits assimilés

• Equipements/kits médicaux, blouses médicales et Equipement de Protection Individuelle (EPI),
confection de masques de protection contre la COVID-19, fourniture de kits de dignité et d'hygiène (sous-vêtements, lait de toilette, savon, sandales, etc.), fourniture de tests médicaux (VIH, COVID- 19, etc.).

II.3 Communication et services similaires

• Enquête, sondage et recherche:

o Conception-rédaction et édition des rapports, études, publication, stratégies politiques, etc.

• Production audiovisuelle:

o Couverture photo/vidéo des activités, scénarisation, montage, production et post production de
film-reportage ou film institutionnel de plaidoyer (documentaire et fiction) selon les exigences et orientations de l'UNFPA;

o Spots publicitaires (spots animatiques, jeux de personnage, bandes dessinées, etc.).

• Conception d'identité graphique, proposition de logotype et charte graphique, Édition, Impression et Reprographie de documents:

o Lister les supports, format et caractéristiques types (invitations, chemises à rabats, dépliants, brochures, guides, etc.)

o Logos, t-shirts, casquettes, kakemonos, banderoles, fonds de scène, Chartes graphiques, Invitations, Chemises à rabats, Factsheets, Dépliants, Brochures, Stylos, Guides, Signalétiques, Chevalets, Autres gadgets (oriflammes, bracelets, sacs-cadeau, foulards), etc.

• Publication et diffusion de supports:

o Location ou achats d'espaces publicitaires

o Grille tarifaire presse quotidienne.

• Innovation (solutions numériques et nouveaux canaux de diffusion).

• Publicité et annonce.

• Fourniture de connexion internet et services mobile.

II.4 Evènementiel

• Restauration et services traiteur.

• Location de salle, location chaises, location de chapiteaux, et autres fournitures et matériels.

• Décoration des salles, sites, stands, etc.

• Animateurs, maîtres de cérémonie, hôtesses, etc.

II.5 Matériels, matériaux et équipements de tout genre (vente ou location)

• Equipement de communication (Radio HF, UHFNHF, satellite, téléphone, etc.).

• Equipement, fournitures, consommables et logiciel informatique (Serveur, PC, laptop, antivirus,
Microsoft Word, DVD, écran de projection, vidéo projecteur, imprimante, photocopieur, encre, etc.).

• Equipement de sécurité (CCTV, contrôle d'accès, détecteur de métaux et mouvement, porte coulissante, etc.).

• Groupes électrogènes.

• Fourniture et consommables de bureau.

• Mobilier de bureau.

• Autres (à préciser).

II.6 Compagnies de génie civil et bâtiment

• Construction/ Réhabilitation des infrastructures et bâtiments publics et privés (routes, ponts, pistes, forages, hôpital, etc.).

• Matériaux de construction et matériels électriques.

• Supervision des travaux de construction et de réhabilitation.

II. 7 Environnement et salubrité

• Gestion et traitement des ordures, gestion de l'environnement, production et gestion de l'énergie
renouvelable, eau et assainissement, équipements de salubrité.

II.8 Transport, hébergement et services connexes

• Livraison de courrier, livraison de matériels divers.

• Transport et dédouanement (transitaire).

• Services de voyages.

• Hébergement (hôtels, auberges, etc.).

II.9 Services professionnels (formation, consultance, assistance technique, etc.)

• Gestion des activités génératrices de revenu (SME, Micro finance, Agriculture, Pêches, etc.).

• Formation, renforcement de capacité de l'administration publique, renforcement de capacité de la société civile.

• Renforcement de capacités pour la gestion de catastrophes (naturelles, causées par l'homme) et activités connexes.

• Suivi et Evaluation (des projets de développement et/ou humanitaires).

• Audits (projets, gestion et processus d'exécution des projets de développement).

II.10 Autres services

• Assurance, entretien et réparation électrique, maintenance des équipements informatiques, maintenance électroniques et électriques, gardiennage, nettoyage, fourniture de vêtements, menuiserie, etc.

- Utilisez-vous l'Internet pour vos affaires ? Oui ☐ Non ☐
- Si oui, l'utilisez-vous pour :
  - Les appels d'offres : Oui ☐ Non ☐
  - La recherche d'information : Oui ☐ Non ☐
  - La vente en ligne : Oui ☐ Non ☐
  - La recherche d'emploi/consultation Oui ☐ Non ☐
  - La commande de marchandises Oui ☐ Non ☐
  - Le paiement /transfert d'argent Oui ☐ Non ☐
- Si oui : dans un Cyber café : ☐ à domicile : ☐ au bureau : ☐
- Si non,
  - Problème de connexion dans ma zone : ☐
  - Problème d'électricité : ☐
  - Ne sait pas utiliser un ordinateur : ☐
  - Ne connait pas l'internet : ☐
- Si oui au point 1 : Visitez-vous les sites suivants ?
  - UNFPA (www.unfpa.org) Oui ☐ Non ☐
  - UNFPA Congo (congo.unfpa.org) Oui ☐ Non ☐
  - PNUD (www.pnud.org) Oui ☐ Non ☐
  - UNOPS (www.unops.org) Oui ☐ Non ☐
  - UNOPS (www.bidx.org) Oui ☐ Non ☐
  - UNGM (www.ungm.org) Oui ☐ Non ☐
  - Autres sites des Nations Unies (à préciser) _____

II.6. Disposez-vous d'un

- Site Web ? Oui ☐ Non ☐ Lequel _____
- Catalogue en ligne ? Oui ☐ Non ☐
- Votre adresse email : _____

Nota Bene:

L'UNFPA se réserve le droit d'accepter ou de rejeter tout ou partie de cet appel à manifestation d'intérêt. Tout contrat d'achat de biens et de services résultant de cette requête sera régi par les principes et règlements de l'UNFPA.

Toute personne morale ou physique intéressée est priée de fournir les informations requises au Point I et de donner un détail sur ses domaines d'expertise (Point II) en respectant l'ordre et les numérotations ; et de le transmettre par email à l'adresse marina.malapet@unfpa.org (objet: REOI/UNFPA/COG/01/2020) ou de déposer au bureau de l'UNFPA à l'adresse suivante, au plus tard, le 4 novembre 2020.

REF. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° REOI/UNFPA/COG/XX/2020
UNFPA Congo
Rue Crampel, en face de la BDEAC (Centre-ville)
BRAZZAVILLE-CONGO
Att. Service des Opérations UNFPA

(Une copie électronique du présent Appel à Manifestation d'Intérêt peut être téléchargée sur le site de l'UNFPA Congo: http://congo.unfpa.org et sur le site de l'UNGM: http://www.ungm.org. L'Appel à Manifestation d'intérêt est également disponible à la réception du Bureau de l'UNFPA Congo.)

Cet appel à manifestation d'intérêt n'est pas limité aux nouveaux fournisseurs de biens et services à UNFPA.

TOUS les fournisseurs ayant déjà une relation commerciale avec UNFPA sont invités à répondre à cet appel à manifestation d'intérêt.

Fait à Brazzaville, le 05 octobre 2020.

Mohamed Lemine Salem OULD MOUITABA

Représentant Résident de l'UNFPA au Congo

MUTUELLES CONGOLAISES D'EPARGNE ET DE CREDIT (MUCODEC)

L'agence de Moungali fait peau neuve

Dans le cadre de la rénovation des anciennes agences du réseau MUCODEC (Mutuelles Congolaises d'Epargne et du Crédit) pour les arrimer aux nouveaux standards de cette institution, l'agence MUCODEC de Moungali (dans le 4e arrondissement de Brazzaville) s'est offert une cure de jouvence. Après deux ans de travaux de réhabilitation, les sociétaires peuvent désormais y faire leurs opérations. Ses portes ont été rouvertes officiellement par le Directeur Général de cette entreprise, Dieudonné Ndinga Moukala. C'était le 21 octobre dernier, en présence des collaborateurs et de quelques sociétaires.

La caisse MUCODEC Moungali, inaugurée en 2007, fait partie de la première phase de construction, dans le cadre de la rénovation du réseau MUCODEC. Chemin faisant, nous avons constaté qu'il y avait beaucoup de manquements. Donc, il a fallu intégrer beaucoup plus de technicités, de modernité, mais aussi d'ergonomie. Et, il était de bon aloi de revoir ces caisses pour qu'elles répondent au standard des caisses type MUCODEC», a expliqué le responsable de cette structure financière, lors de sa visite.

Au nombre des innovations, on note, entre autres, la construction d'une salle de conférence, d'une salle des archives, l'agrandissement du hall de réception. Des guichets ont connu une augmentation et un distributeur automatique est placé à l'extérieur de l'agence, comme dans d'autres agences, pour permettre aux sociétaires de réaliser des opérations à n'importe quel moment. Un sociétaire, Stève Demelo, a apprécié la qualité de l'ouvrage. Pour lui, la rénovation est une bonne chose, mais ce qu'il recherche, c'est la qualité des prestations. *«C'est une joie de voir notre agence être renouvelée. Je pense que les MUCODEC pourront satisfaire les attentes des sociétaires. Nous attendons quelque chose de meilleur pour que nous leur fassions encore confiance»*, a-t-il confié. La prochaine caisse à rénover, c'est celle du Plateau des 15 ans toujours à Moungali et l'agence de Nkayi (Bouenza).

Dieudonné Ndinga Moukala.

Dieudonné Ndinga Moukala au premier plan (à g.), pendant la visite de la structure rénovée.

Dieudonné Ndinga Moukala a rappelé qu'en 36 ans d'existence, les MUCODEC comptent, à ce jour, 364.000 membres sociétaires; 163 milliards de dépôt, 85 milliards d'encours de crédit. Il a, par ailleurs, présenté la situation de son groupe, en ces termes: *«Au 30 septembre 2020, nous avons déjà dépassé les prévisions en termes de production de crédits de 50 milliards prévus, alors qu'on est en crise économique et crise COVID-19. Ces chiffres peuvent vous indiquer la situation des MUCODEC, bien sûr, avec un portefeuille à risque de 11% et un taux de recouvrement de 89%. C'est vrai, il y a une crise économique et une crise COVID-19. D'ailleurs, en 2020, nous avons réajusté nos budgets deux fois pour tenir compte de ces crises, mais les perspectives sont bonnes. Il faut juste savoir transformer des situations difficiles en opportunités.»*

Quelques sociétaires devant les guichets.

Le Directeur Général des MUCODEC s'est dit confiant que les chiffres seront au rendez-vous. *«Les frais généraux sont stabilisés et avec l'évolution du total de bilan de près de 8%, nous pensons clôturer l'année avec de bonnes perspectives»*, s'est-il réjoui.

A signaler que les agents des MUCODEC bénéficient de 15 mois de salaires sur 12. Les travailleurs n'ont pas d'arriérés de salaires, a précisé Dieudonné Ndinga Moukala, comme pour répondre à la presse sur la question de l'agitation menée par certains employés il y a quelques mois. *«Aux MUCODEC, malgré les crises, nous avons augmenté la masse salariale de près de 20%. Nous sommes à 6 milliards 100 millions de masse salariale pour 422 agents. C'est vrai qu'il y a eu des revendications, des grèves, je vous laisse analyser la situation d'une entreprise qui ne baisse pas les avantages de ces salariés…»*, a-t-il dit.

DISTRICTS DE HINDA ET LOANGO (DEPARTEMENT DU KOUILOU)

Eni Congo lance une campagne de sensibilisation à la prévention de la COVID-19 en milieu scolaire

A l'initiative d'Eni Congo, environ 3.400 élèves de 11 écoles primaires et 6 écoles maternelles des districts de Hinda et Loango (Département du Kouilou) sont sensibilisés à la prévention de la COVID-19. Le lancement de cette campagne a eu lieu le 21 octobre 2020 à l'école primaire de Tchicoulou, où une délégation de la société pétrolière, conduite par le Dr Yvon NKOUNKA-DIENITA, a procédé à la remise des kits de protection contre la COVID-19 aux autorités locales. Notamment Edmond Loemba et Alphonse Koutana Vaka, respectivement sous-préfets de Hinda et Loango, en présence du Dr Chantal Portella, directrice départementale de la Santé au Kouilou, et Pierre Kali-Bitchini, directeur départemental de l'Enseignement primaire au Kouilou.

On se souvient que le 31 août 2011, le Gouvernement congolais et Eni Congo avaient signé un protocole d'accord dont l'objet principal est la contribution de la société pétrolière à l'amélioration des conditions de vie des populations voisines de ses zones opérationnelles onshore dans le Département du Kouilou. C'est dans ce cadre qu'Eni Congo a mis en place le projet de développement intégré de Hinda, articulé sur quatre axes: l'accès à l'eau potable, aux soins de santé, l'éducation pour les enfants et l'amélioration de la production agropastorale. Cette campagne de sensibilisation contre le coronavirus en milieu scolaire intègre donc ce projet. *«En vous remettant ces maques et autres objets de protection contre la COVID-19 (cache-nez, gels hydroalcooliques, kits de sensibilisation, etc.), je voudrais, au nom du Directeur général, traduire, ici, la sollicitude de Eni Congo à l'endroit des populations et des élèves des distrcts de Hinda et Loango. Nous sommes venus pour lancer cette campagne de prévention qui vise à étendre le respect des mesures barrières et qui comprend des activités de formation pour les enseignants, la distribution des masques et la fourniture des dispositifs de lavage des mains, ainsi que des matériels de nettoyage et de désinfection des environnements. A l'occasion de la rentrée scolaire, nous avons pensé accompagner les directions départementales de la Santé et de l'Enseignement par la sensibilisation contre la COVID-19»*, a déclaré, dans son allocution de circonstance, le Dr Yvon Nkouka-Diénita, chef de Division Initiatives communautaires et territoires de Eni Congo.

Les autorités préfectorales, de la santé et de l'enseignement, la délégation Eni Congo, et les enseignants

Sensiblisation au lavage des mains

A noter que les 11 écoles primaires et les 6 centres préscolaires (écoles maternelles) dans lesquels va se dérouler la campagne de sensibilisations contre la COVID-19 ont été entièrement construits ou réhabilités par Eni Congo. Soit la construction des bâtiments de salles de classe, le logement des directeurs, l'adduction d'eau, etc.

Séance tenante, une sensibilisation sur les mesures barrières et de démonstration du port du masque et de lavage des mains à l'eau et au gel hydroalcoolique a eu lieu.

Très didactiques et pédagogiques, la sage-femme Marie Céline Ndjémena-Ntolo et Mme Cignias Clémence Makosso, la Directrice de l'école de Tchicoulou, ont su transmettre aux élèves les fondamentaux des mesures barrières contre la COVID-19.

A la satisfaction des parents d'élèves, venus nombreux assister au lancement de cette campagne.

Satisfaction aussi pour les autorités sous-préfectorales qui ont exprimé leur gratitude à l'endroit de Eni Congo. *"Merci pour cette initiative très louable. Eni Congo fait déjà beaucoup de choses en faveur des populations de nos localités. Cette campagne de sensibilisation contre le coronavirus est un plus. Elle est la bienvenue car, malgré le très faible taux de contamination à l'intérieur du pays, il ne faut pas baisser la garde"*, a dit Edmond Loemba, le sous-pfrete de Hinda.

Cette campagne se spoursuivra également dans les 11 centres de santé intégrés des districts concernés.

Par ailleurs, depuis juillet 2020, Eni Congo a mis à la disposition de la Direction départementale de la Santé au Kouilou une ambulance pour le soutien logistique d'évacuation des malades vers les hôpitaux de Pointe-Noire.